

GESTIONNAIRE DE RESEAUX DE DISTRIBUTION

GAZ NATUREL



CATALOGUE DES PRESTATIONS

Clients

Fournisseurs

VERSION ACTUALISEE DU 01 AOUT 2022





Distribuer de l'énergie

Livrer l'énergie en toute sécurité et fiabilité.

GreenAlp est **Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)**, en gaz et en électricité.

Il est chargé de concevoir, construire, exploiter, maintenir, dépanner les réseaux d'électricité et de gaz naturel. Il existe depuis plus de 100 ans à Grenoble mais s'est, depuis, étendu en Isère.

GreenAlp exerce ainsi ces activités dans le cadre de contrats de concession :

- avec **Grenoble Alpes Métropole**, pour les réseaux électriques et de gaz naturel de Grenoble,
- avec le **Syndicat des Energies du Département de l'Isère**, pour les réseaux de gaz naturel et gaz propane de 24 communes iséroises,
- avec les Communes de **Montsapey, Allevard, Presle, Le Moutaret, Pinsot, La Ferrière, Allemont, Villard-Bonnot, Séchilienne, Vinay, Saint-Marcellin et Crêts en Belledonne** territoire de **Saint Pierre d'Allevard** pour leur réseau électrique,
- avec les Communes de **Allemont, Séchilienne, Saint-Marcellin, Villard-Bonnot** pour leur réseau de gaz naturel ou propane.

L'objet de ce catalogue est de présenter les prestations proposées par GreenAlp aux utilisateurs du réseau public d'électricité qui lui est concédé. GreenAlp se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les évolutions techniques ou réglementaires.

Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site internet de GreenAlp, www.greenalp.fr.



Conditions générales

Généralités

Le Catalogue des Prestations de GreenAlp est élaboré conformément aux principes qui ont été définis par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en application des articles L.452-2 et L.452-3 du Code de l'énergie.

Il est constitué de la liste des prestations de GreenAlp disponibles pour l'ensemble des Clients, que ces Clients aient ou non exercé leur éligibilité, pour les Fournisseurs de gaz naturel et pour les Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD). Il est régulièrement modifié pour s'adapter aux besoins des Clients, des Fournisseurs et des GRD.

Le nouveau Catalogue des Prestations est applicable et se substitue au précédent dès sa publication sur le site Internet de GreenAlp (www.greenalp.fr).

Segmentation des prestations

Le Catalogue des Prestations comprend :

- Des prestations couvertes par le tarif d'acheminement, donc non facturées ; ces prestations sont dénommées les prestations de base ;
- Des prestations payantes, facturées :
A l'occasion de la réalisation de la prestation ; ces prestations sont dénommées les prestations à l'acte, Périodiquement, lorsqu'il s'agit de prestations dont l'exécution s'échelonne dans le temps ; ces prestations sont dénommées les prestations récurrentes.

Le Catalogue des Prestations distingue, s'agissant des prestations payantes, celles destinées aux Clients à relevé semestriel de celles destinées aux Clients à relevé non semestriel (mensuel ou journalier).

Les Clients sans compteur individuel sont considérés, pour les prestations qui les concernent, comme des Clients à relevé semestriel.

Accès aux prestations

L'accès aux prestations diffère selon que le Client, ayant ou non exercé son éligibilité, remplit les critères des Conditions Standard de Livraison (CSL) ou du Contrat de Livraison Direct (CLD).

Les CSL s'appliquent au Client :

- Dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur, ou
- Dont l'index au compteur est relevé mensuellement, dont le compteur est d'un débit maximum inférieur ou égal à 100 m³/h et qui n'a pas souscrit un service maintenance ou de pression (§ III.1. du présent catalogue).

Le Client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, conclura avec GreenAlp un CLD qui se substituera aux CSL dans deux hypothèses :

- Lorsque le débit maximum du compteur sera supérieur à 100 m³/h, ou
- Lorsque le Client bénéficiera d'un service concernant la maintenance ou la pression (§ III.1. du présent catalogue).

Les canaux d'accès

Les canaux d'accès pour exprimer les demandes de service sont le mail, le portail du GRD, le courrier ou le téléphone.

Téléphone : 04 76 84 39 00

Fax : 04 76 84 36 83

Email : relation-grd-f-gaz@greenalp.fr

Portail : <https://portailfr.greenalp.fr/>

Présentation des prestations

Chaque prestation comporte :

- Les modalités d'accès à la prestation,
- Un descriptif sommaire,
- Un standard de réalisation précisant le délai requis pour l'exécution de la prestation dans des conditions normales de réalisation, exprimé en jours ouvrés (actuellement les jours ouvrés de GreenAlp vont du lundi au vendredi inclus, hors jours fériés),
- La segmentation des clients concernés selon la fréquence de relève (pour les prestations à destination des Clients ou des Fournisseurs),
- Les conditions de réalisation en « *express* » et/ou « *en urgence* » le cas échéant,
- Le(s) prix en euros hors taxes et en euros toutes taxes comprises.

Structure des fiches

Description

Délai standard de réalisation

Canaux d'accès à la prestation

Prestation de base

19 - Mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture

DESCRIPTION

Détachement d'un PCE du périmètre d'un contrat d'acheminement d'un Fournisseur lors de la résiliation d'un contrat de fourniture.

GREENALP se déplace et relève l'index s'il a accès au compteur.

Dans le cas d'une demande de résiliation à l'initiative du Client pour un local à usage résidentiel, le choix de laisser le logement en « Maintien d'Alimentation Gaz » est laissé à la discrétion du GRD. Si le logement n'est pas maintenu en alimentation gaz, il met hors service l'installation avec fermeture et condamnation du robinet compteur.

Dans les autres cas, il procède directement à la mise hors service de l'installation avec fermeture et condamnation du robinet compteur.

Remarque : Dans le cas d'une mise hors service à l'initiative du fournisseur, GREENALP ne procède pas à la coupure de l'alimentation et invite le Fournisseur à reprendre le PCE dans son périmètre par une mise en service si le client lui apporte la preuve qu'il se trouve dans une des situations suivantes :

- Client résidentiel qui bénéficie d'une notification d'aide en cours accordée par le FSL (Fonds Solidarité Logement) pour le logement concerné ;
- Client résidentiel qui démontre avoir déposé au FSL depuis moins de deux mois une demande d'aide relative à une situation d'impayé d'une facture de gaz ;
- entre le 1er novembre et le 15 mars, Client résidentiel qui présente une attestation prouvant le bénéfice d'une aide du FSL au cours des 12 derniers mois ;
- Client résidentiel qui présente une notification de recevabilité d'un dossier de surendettement pour la dette concernée ;
- Client qui apporte la preuve qu'il a réglé au Fournisseur le montant demandé (relevé de compte, numéro de chèque et relevé de compte, preuve de reçu de paiement au fournisseur, mandat...).

Prix de la prestation	NF
Délai standard de réalisation	5 jours ouvrés
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GREENALP par un fournisseur

19

N° de la fiche

Prix



[Retour au sommaire](#)

Conditions financières

Établissement des prix

Les prix mentionnés au catalogue :

- s'appliquent à l'ensemble des Fournisseurs, que leurs Clients aient fait valoir ou non leur éligibilité, et à l'ensemble des Clients, qu'ils aient fait valoir ou non leur éligibilité,
- sauf mention contraire, ceux des prestations facturées à l'acte ne comprennent pas les prix des matériels lorsque ces derniers peuvent être fournis par le demandeur,
- sont exprimés en euros hors taxes pour les Fournisseurs et en euros TTC pour les Clients finals (sauf mention contraire, le taux de TVA appliqué est le taux normal fixé à 20 % au 1er août 2019),
- concernent les interventions réalisées en heures ouvrées (à titre indicatif, les interventions sont généralement réalisées entre 8h30 et 11h ou entre 12h30 et 17h) et jours ouvrés (du lundi au vendredi, hors jours fériés). Des majorations sont applicables pour les interventions hors jours ouvrés ou hors heures ouvrées réalisées à titre exceptionnel et sous réserve de disponibilité des équipes techniques. Cf prestations 911, 921, 912 et 922 du présent catalogue.

Les prix sont établis selon une segmentation des Clients fondée sur la fréquence de relevé :

- Relevés semestriels : options tarifaires T1 et T2 (à l'exception des Clients en relevé mensuels dits T2MM),
- Relevés mensuels ou journaliers : options tarifaires T3, T4 ou TP ainsi que les Clients T2 en relevé mensuel.

Pour info : le tarif d'acheminement comprend quatre options tarifaires principales : trois options tarifaires de type binôme, comprenant chacune un abonnement et un terme proportionnel aux quantités livrées :

- T1 adaptée aux Clients consommant moins de 6 000 kWh/an,
- T2 adaptée aux Clients consommant entre 6 000 et 300 000 kWh/an,
- T3 adaptée aux Clients consommant entre 300 000 et 5 000 000 kWh/an ;
- une option T4 de type trinôme, comprenant un abonnement, un terme proportionnel à la capacité journalière souscrite et un terme proportionnel aux quantités livrées adaptée aux Clients consommant plus de 5 000 000 kWh/an.

Il comprend également une option tarifaire dite « tarif de proximité » (TP), ouverte pour les points de livraison concernant des clients finals ayant la possibilité réglementaire de se raccorder au réseau de transport.

Il peut être nécessaire pour certaines prestations de préciser le couple option tarifaire / fréquence de relevé :

T2MM désigne l'option tarifaire T2 associée à une fréquence de relevé mensuelle (M/M)

T3JJ ou T3JM désigne l'option tarifaire T3 associée à une mesure journalière et un relevé mensuel (fréquence J/M) ou quotidien (fréquence J/J).

Certaines prestations offrent une option « Express » pour une réalisation dans des délais inférieurs aux délais « standards » sous réserve des disponibilités des équipes techniques. Cette option fait l'objet d'une facturation forfaitaire qui s'ajoute au prix de la prestation.

Les prestations de « Mise en service avec déplacement » (n°121) et de « Rétablissement suite à coupure pour impayé » (n°431), à destination des Clients à relevé semestriel, offrent une option « Urgence » pour réalisation dans la journée. Cette option entraîne l'application d'un supplément « Urgence » par GreenAlp au prix de la prestation selon des modalités particulières (cf. description des deux prestations). La demande de réalisation en « urgence » exclut de fait l'application du supplément « express ».

Les suppléments « Express » ou « Urgence » restent dus si GreenAlp s'est déplacé et n'a pas pu réaliser l'intervention du fait du Client ou du Fournisseur.

De plus, d'autres frais sont appliqués par GreenAlp dans les situations suivantes :

- annulation tardive d'intervention (moins de 2 jours avant la date programmée), du fait du Fournisseur ou du Client,
- déplacement vain et non-réalisation de l'intervention, du fait du Fournisseur ou du Client.

GreenAlp pourra également demander, sur justificatifs, au Client le remboursement des frais d'impayé supportés sur un chèque impayé (frais de protêt, frais d'avis donnés, autres frais) ainsi que les frais de toute nature occasionnée par le rejet d'un chèque sans provision.

Période de validité des prix

Les prix du présent Catalogue sont en vigueur sur la période du 1er août 2019 jusqu'à la prochaine délibération de la CRE concernant les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution d'électricité.

Modalités d'évolution annuelle des prix

Selon la délibération CRE du 25 avril 2013, les prix des prestations annexes évoluent en même temps que l'évolution des catalogues de prestations des GRD d'électricité à compter de 2014, par l'application de la formule d'indexation définie par la CRE pour les GRD d'électricité.

Cette disposition ne concerne cependant pas les prix des prestations de mise en service, considérées comme des prestations du tronc commun pour lesquelles il n'existe pas d'équivalent en électricité, eu égard à la possibilité de télé – opération des compteurs électriques, inexistante pour les compteurs gaz.

Pour les prestations du tronc commun pour lesquelles il n'existe pas d'équivalent en électricité et pour lesquelles les tarifs applicables sont ceux des GRD de gaz mono-énergie, ces tarifs évoluent en même temps que la prochaine évolution des prestations des GRD d'électricité. Ces tarifs évoluent par la suite chaque année selon les mêmes pourcentages de variation que ceux des GRD de gaz mono-énergie et entrent en vigueur simultanément aux évolutions des tarifs des prestations des GRD d'électricité.

Les tarifs ainsi calculés sont arrondis au centime d'euro le plus proche (ou, pour les tarifs annuels, à la valeur divisible par 12 la plus proche).

Les formules d'indexation à prendre en compte pour l'évolution des tarifs des prestations annexes sont les suivantes :

- pour les prestations facturées à l'acte (hors prestations de raccordement), le forfait maintenance, la fréquence de relevé supérieure à la fréquence standard et les prestations spécifiques dont le tarif dépend majoritairement du coût de la main d'œuvre :

$$\frac{P_{07/N}}{P_{07/N-1}} = 0,8 \times \frac{ICHTrev - TS_{12/N-1}}{ICHTrev - TS_{12/N-2}} + 0,2 \times \frac{IP_{09/N-1}}{IP_{09/N-2}}$$

- pour les locations de compteur / blocs de détente ou installation d'injection de biométhane, le forfait location, la mise à disposition d'un équipement de comptage provisoire et les prestations spécifiques dont le tarif dépend majoritairement du coût du matériel :

$$\frac{P_{07/N}}{P_{07/N-1}} = 0,2 \times \frac{ICHTrev - TS_{12/N-1}}{ICHTrev - TS_{12/N-2}} + 0,8 \times \frac{IP_{09/N-1}}{IP_{09/N-2}}$$

- Pour les prestations de raccordement :

$$\frac{P_{07/N}}{P_{07/N-1}} = 0,5 \times \frac{TP10b_{12/N-1}}{TP10b_{12/N-2}} + 0,3 \times \frac{ICHTrev - TS_{12/N-1}}{ICHTrev - TS_{12/N-2}} + 0,2 \times \frac{IP_{09/N-1}}{IP_{09/N-2}}$$

Avec :

- P07/N étant le tarif en vigueur au 1er juillet de l'année N ;
- ICHTrev-TS : indice du coût horaire du travail révisé - tous salariés (ICHTrev-TS) - Indices mensuels : industries mécaniques et électriques (NAF 25-30 32-33), identifiant 001565183 (base 100 en décembre 2008) publié sur le site internet de l'INSEE ou de tout indice de remplacement ;
- ICHTrev-TS12/N-1 est l'indice en vigueur au 1er décembre de l'année N-1 ;
- IP : indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - prix de base - MIG ING - Biens intermédiaires (FBOABINT00 - identifiant 001652698) - base 2010, publié sur le site internet de l'INSEE ou de tout indice de remplacement ;
- IP09/N-1 est l'indice en vigueur au 1er septembre de l'année N-1 ;
- TP10b : indice des prix relatif au BTP - TP10b canalisations sans fourniture de tuyaux, identifiant 001710999 (base 100 en 2010), publié sur le site internet de l'INSEE ou de tout indice de remplacement ;
- TP10b12/N-1 est l'indice en vigueur au 1er décembre de l'année N-1.

Evolution des prix au 1^{er} août 2022

Pour l'évolution des tarifs des prestations annexes de GRD de gaz au 1^{er} août 2022 et en raison de la crise menant à des pénuries de matières premières, la CRE constate une augmentation significative des indices, publiés par l'INSEE, utilisés pour la construction de ces formules.

La CRE considère ainsi qu'il n'est pas pertinent, pour cet exercice, d'appliquer la formule d'indexation en vigueur, et la remplace, à titre exceptionnel pour l'année 2022 et pour l'ensemble des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les GRD de gaz, par une formule d'indexation basée sur la variation moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation. La formule utilisée pour l'évolution annuelle au 1^{er} août 2022 est la suivante :

$$Z_N = IPCZ_N$$

Avec :

- o Z N : pourcentage d'évolution des tarifs en vigueur à compter du 1er août de l'année N par rapport à ceux en vigueur le mois précédent, arrondi au dixième
- o IPC N : pourcentage d'évolution entre la valeur moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation sur les douze mois de l'année N-1 et la valeur moyenne du même indice sur les 12 mois de l'année N-2, tel que publié par l'INSEE (identifiant : 1763852).

L'évolution des tarifs de ce catalogue est ainsi basée sur l'indice suivant : Z 2022=+1,6%

Indemnité versée au Fournisseur en cas de rendez-vous non tenu du fait de GreenAlp

Lorsqu'une intervention programmée par le Fournisseur ou à sa demande et pour laquelle la présence du Client a été requise, n'est pas exécutée du seul fait de GreenAlp, ce dernier verse une indemnité égale à :

27,08 € HT soit 32,50 € TTC pour les clients à relevé semestriel

103,50 € HT soit 124,20 € TTC pour les clients à relevé non semestriel

Le Fournisseur demande le règlement de cette indemnité auprès de GreenAlp dans un délai maximal de 90 jours calendaires suivant la date d'intervention programmée. Après vérification du bien-fondé de la demande, GreenAlp verse l'indemnité au Fournisseur.

L'indemnité n'est due que si l'inexécution de l'intervention programmée résulte du seul fait de GreenAlp.

Le client peut opter le jour de non-réalisation de l'intervention pour une autre intervention réalisée dans les meilleurs délais (sous 24h). Cette intervention est réalisée en fonction des disponibilités des services concernés. Dans ce cas, le client ne peut plus prétendre à l'indemnisation.

L'annulation effectuée par GreenAlp au moins 2 jours ouvrés avant l'intervention programmée n'ouvre pas droit pour le Fournisseur au bénéfice de l'indemnité envisagée au présent article.



Evolutions par rapport à la version précédente

Evolutions par rapport à la version précédente

Les évolutions de la version du catalogue des prestations annexes en vigueur au 1er août 2022 sont les suivantes :

- Modification des coefficients de pression relatives aux pressions « non standard » en vue de leur harmonisation avec les données GRDF
- Modification de la prestation 121 « mise en service avec déplacement » avec prise en compte de la notion de compteur évolué
- Modification de la prestation 511 « relevé spécial » en la rendant accessible aux clients équipés de compteurs communicants

EVOLUTIONS PAR RAPPORT A LA VERSION PRECEDENTE	9
PRESTATIONS DE BASE	21
11- ANNONCE PASSAGE RELEVEUR	22
12 – COLLECTE D’UN INDEX AUTO-RELEVÉ A LA SUITE DE L’ABSENCE DU CLIENT	22
13 - CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (HORS DEPLACEMENT)	23
14 - CONTINUITE DE L’ACHEMINEMENT ET DE LA LIVRAISON	23
15 – FOURNITURE, POSE, ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS ET DETENDEURS	24
16 - INFORMATION COUPURE POUR TRAVAUX ET INTERVENTIONS	24
17 - INTERVENTION DE DEPANNAGE ET DE REPARATION	25
18 - INTERVENTION DE SECURITE 24H/24	25
19 - MISE HORS SERVICE SUITE A RESILIATION DU CONTRAT DE FOURNITURE	26
20 - NUMERO D’URGENCE ET DE DEPANNAGE 24H/24	27
21 - POUVOIR CALORIFIQUE	27
22 - PRESSION DISPONIBLE STANDARD	28
23 - RELEVÉ DE L’INDEX DU COMPTEUR	28
24 - RDV TELEPHONIQUE GAZ	29
25 - REPLOMBAGE	29
26 - VERIFICATION PERIODIQUE DES EQUIPEMENTS (VPE)	30
27 - RECTIFICATION PAR UN INDEX AUTO-RELEVÉ D’UN INDEX PUBLIE	30
28 - DIAGNOSTIC D’UNE INSTALLATION INACTIVE DEPUIS PLUS DE 6 MOIS	31
29 - MISE A DISPOSITION D’UN COMPTEUR	31
30 - ACCOMPAGNEMENT DU CLIENT EN SITUATION DE DANGER GRAVE IMMEDIAT	32
POUR LES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ A USAGE DOMESTIQUE	32
31 - TRANSMISSION DES DONNEES DE CONSOMMATION AGREGÉES AUX PERSONNES PUBLIQUES	33
PRESTATIONS FACTUREES A L’ACTE A DESTINATION DES CLIENTS DISPOSANT D’UNE FREQUENCE DE RELEVÉ SEMESTRIELLE	34
MISE EN SERVICE	35
111 - MISE EN SERVICE SANS DEPLACEMENT	35
121 - MISE EN SERVICE AVEC DEPLACEMENT	36
COUPURE/DEPOSE DU COMPTEUR ET RETABLISSEMENT	37
211– COUPURE A LA DEMANDE DU CLIENT	37
221– RETABLISSEMENT DE LA FOURNITURE	37
231 - CONSIGNATION DE CONDUITE D’IMMEUBLE	38
311 – CHANGEMENT DE TARIF ACHEMINEMENT ET/OU DE LA FREQUENCE DE RELEVÉ	39
MODIFICATION CONTRACTUELLE	39
411 - COUPURE POUR IMPAYES	40
INTERVENTIONS POUR IMPAYES	40
421 - PRISE DE REGLEMENT	41
431 - RETABLISSEMENT A LA SUITE D’UNE COUPURE POUR IMPAYES	41
511 - RELEVÉ SPECIAL	42
RELEVÉ SPECIAL/TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ	42
521 - RECTIFICATION D’INDEX	42
531 - VERIFICATION DES DONNEES DE COMPTAGE SANS DEPLACEMENT	43

541 - RACCORDEMENT DE L'INSTALLATION D'UN CLIENT SUR UNE SORTIE D'IMPULSION	44
611 - CHANGEMENT DE COMPTEUR	45
VERIFICATION DES APPAREILS DE COMPTAGE	45
621 - VERIFICATION DES DONNEES DE COMPTAGE AVEC DEPLACEMENT	45
631 - CONTROLE COMPTEUR AVEC COMPTEUR ETALON MONTE EN SERIE	46
641 - CONTROLE COMPTEUR EN LABORATOIRE	46
651 - CONTROLE COMPTEUR AVEC PRESENCE D'UN REPRESENTANT DE LA DREAL	47
711 - COUPURE EN CAS D'ABSENCE MULTIPLE AU RELEVÉ	48
PRESTATIONS SUITE A ABSENCES MULTIPLES	48
721- RETABLISSEMENT A LA SUITE D'UNE COUPURE EN CAS D'ABSENCE MULTIPLE AU RELEVÉ	48
911 - MAJORATION POUR INTERVENTION REALISEE HORS HEURES OUVRABLES	49
AUTRES PRESTATIONS	49
921 - MAJORATION POUR INTERVENTION REALISEE HORS HEURES OUVRABLES	49
931 - SUPPLEMENT POUR DELAI INFERIEUR AU STANDARD DE QUALITE	49
941 - MISE EN SERVICE OU RETABLISSEMENT DANS LA JOURNEE	50
951 - DEPLACEMENT IMPRODUCTIF, CLIENT ABSENT AU RDV	50
961 - FRAIS DE DEDIT	50
971 - DUPLICATA	51
981 - ENQUETE	51
991 - FRAIS LIES AU DEPLACEMENT D'UN AGENT ASSERMENTE	51
901 – FORFAIT REGULARISATION SUITE A UTILISATION DE L'ENERGIE EN LIBRE-SERVICE SANS PRISE D'ABONNEMENT	52

PRESTATIONS FACTUREES A L'ACTE A DESTINATION DES CLIENTS DISPOSANT D'UNE FREQUENCE DE RELEVÉ NON SEMESTRIELLE	53
MISE EN SERVICE	54
122 - MISE EN SERVICE	54
COUPURE/DEPOSE DU COMPTEUR ET RETABLISSEMENT	55
212 – COUPURE A LA DEMANDE DU CLIENT	55
COUPURE/DEPOSE DU COMPTEUR ET RETABLISSEMENT	55
222 – RETABLISSEMENT DE LA FOURNITURE	55
232 - CONSIGNATION DE CONDUITE D'IMMEUBLE	56
312 - MODIFICATION FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT ET / OU DE LA FREQUENCE DE RELEVÉ	57
MODIFICATION CONTRACTUELLE	57
INTERVENTIONS POUR IMPAYES	58
412 - COUPURE POUR IMPAYES	58
422 - PRISE DE REGLEMENT	59
432 - RETABLISSEMENT A LA SUITE D'UNE COUPURE POUR IMPAYES	59
512 - RELEVÉ SPECIAL	60
RELEVÉ SPECIAL/TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ	60
532 - VERIFICATION DES DONNEES DE COMPTAGE SANS DEPLACEMENT	60
542 - RACCORDEMENT DE L'INSTALLATION D'UN CLIENT SUR UNE SORTIE D'IMPULSION	61
622- CONTROLE COMPTEUR AVEC COMPTEUR ETALON MONTE EN SERIE	61
612 – VERIFICATION DES DONNEES DE COMPTAGE AVEC DEPLACEMENT	62
622 - CONTROLE COMPTEUR AVEC COMPTEUR ETALON MONTE EN SERIE	62
632 - CONTROLE COMPTEUR EN LABORATOIRE	63
642 - CONTROLE COMPTEUR AVEC PRESENCE D'UN REPRESENTANT DE LA DREAL	63
652 - CHANGEMENT DE COMPTEUR	64

912 - MAJORATION POUR INTERVENTION REALISEE HORS HEURES OUVRABLES JOUR OUVRE ET SAMEDI (100%)	65
922 - MAJORATION POUR INTERVENTION REALISEE HORS HEURES OUVRABLES DIMANCHE ET JOUR FERIE (125%)	65
932 - SUPPLEMENT POUR DELAI INFERIEUR AU STANDARD DE QUALITE	65
942 - DEPLACEMENT IMPRODUCTIF, CLIENT ABSENT AU RDV	66
952 - FRAIS DE DEDIT	66
962 - DUPLICATA	67
972 - ENQUETE	67
982 - FRAIS LIES AU DEPLACEMENT D'UN AGENT ASSERMENTE	67
234 - REALISATION, MODIFICATION, DEPLACEMENT OU SUPPRESSION DE RACCORDEMENT	68
233 – RENDEZ – VOUS POUR ETUDE TECHNIQUE NOUVEAU RACCORDEMENT OU MODIFICATION D'UN RACCORDEMENT EXISTANT	68

**PRESTATIONS RECURRENTES OU PRESTATIONS NON FACTUREES A L'ACTE A DESTINATION DES CLIENTS
DISPOSANT D'UNE FREQUENCE DE RELEVÉ SEMESTRIELLE**

	69
113 - MAINTENANCE DES OUVRAGES D'UN RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ PRIVE	70
123 - CONTROLE D'ETANCHEITE RESEAU GAZ PRIVE	70
133 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE COFFRET DE TYPE S2300	70
143 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE COFFRET DE TYPE S300	71
153 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE COFFRET DE TYPE C500	71
163 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE COFFRET DE TYPE S600	72
173 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE COFFRET DE TYPE CSC2300	72
183 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE COFFRET DE TYPE CSC300	73
193 - REMPLACEMENT D'UNE ARMOIRE OU D'UN POSTE DE COMPTAGE/DETENTE	73
213 - LOCATION DE COMPTEUR	74
223 - LOCATION DE COFFRET OU ARMOIRE	75
233 – MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT DE COMPTAGE PROVISOIRE	76
313 - PRESSION DE LIVRAISON NON STANDARD	77
413 - MISE A DISPOSITION DES DONNEES DE COMPTAGE	78
423 - MODIFICATION DE LA FREQUENCE DE RELEVÉ	78
513 - MISE A DISPOSITION DES DONNEES DE COMPTAGE	79
523 - MODIFICATION DE LA FREQUENCE DE RELEVÉ	79
114 - PRISE EN MAIN DU GAZ	80
124 - ENTRAÎNEMENT DES EQUIPES DE SECURITE	80

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRIX
Prix unitaire, en euros, hors taxes et **TTC**, heures ouvrées

Légende : NF : Non facturé

ND : Non disponible

PRESTATIONS DE BASE

	T1	T2	T3	T4
Annonce passage releveur Fiche 11	NF	NF	NF	NF
Collecte d'un index auto-relevé à la suite de l'absence du client Fiche 12	NF	NF	NF	NF
Changement de fournisseur (hors déplacement) Fiche 13	NF	NF	NF	NF
Continuité de l'acheminement et de la livraison Fiche 14	NF	NF	NF	NF
Fourniture, pose, entretien et renouvellement des compteurs et détendeurs Fiche 15	NF	NF	NF	NF
Information coupure pour travaux et interventions Fiche 16	NF	NF	NF	NF
Intervention de dépannage et de réparation Fiche 17	NF	NF	NF	NF
Intervention de sécurité 24h/24 Fiche 18	NF	NF	NF	NF
Mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture Fiche 19	NF	NF	NF	NF
Numéro d'urgence et de dépannage 24h/24 Fiche 20	NF	NF	NF	NF
Pouvoir calorifique Fiche 21	NF	NF	NF	NF
Pression de livraison standard Fiche 22	NF	NF	NF	NF
Relève de l'index du compteur Fiche 23	NF	NF	NF	NF
Rendez-vous téléphonique gaz Fiche 24	NF	NF	NF	NF
Replombage Fiche 25	NF	NF	NF	NF
Vérification périodique des équipements (VPE) Fiche 26	NF	NF	NF	NF
Rectification par un index d'un index auto-relevé d'un index publié Fiche 27	NF	NF	NF	NF
Diagnostic d'une installation inactive depuis plus de 6 mois Fiche 28	NF	NF	NF	NF
Mise à disposition du compteur Fiche 29	NF	NF	NF	NF
Accompagnement du Client en situation de Danger Grave Immédiat Fiche 30	NF	NF	NF	NF
Transmission des données de consommation agrégées aux personnes publiques Fiche 31	NF	NF	NF	NF

MISE EN SERVICE/RESILIATION

	T1	T2	T3	T4
Mise en service sans déplacement Fiche 111	16,57 19,88	16,57 19,88		
Mise en service installation client avec déplacement :				
Sans pose compteur	16,57 19,88	16,57 19,88	106,15 127,38	106,15 127,38
Comptage < 16 m ³ /h	16,57 19,88	16,57 19,88		
Comptage ≥ 16m ³ /h	409,94 491,93	409,94 491,93		
Comptage ≤ 160m ³ /h			409,94 491,93	409,94 491,93
Comptage >160m ³ /h Fiche 121/122			720,95 865,14	720,95 865,14

COUPURE/DEPOSE DU COMPTEUR ET RETABLISSEMENT

	T1	T2	T3	T4
Coupure à la demande du client				
Sans dépose	30,54 36,65	30,54 36,65	183,77 220,52	183,77 220,52
Avec dépose	50,74 60,89	50,74 60,89		
- Compteur de débit maximum ≤160m ³ /h			409,94 491,93	409,94 491,93
- Compteur de débit maximum >160m ³ /h Fiche 211/212			720,95 865,14	720,95 865,14
Rétablissement de la fourniture				
- Sans repose des équipements de comptage	30,54 36,64	30,54 36,64	183,77 220,52	183,77 220,52
- Compteur de débit maximum ≤ 160m ³ /h			409,94 491,93	409,94 491,93
- Compteur de débit maximum > 160m ³ /h Fiche 221/222			720,95 865,14	720,95 865,14
Consignation de conduite d'immeuble Fiche 231/232	186,1 223,32	186,1 223,32	186,1 223,32	186,1 223,32

MODIFICATION CONTRACTUELLE

	T1	T2	T3	T4
Changement de tarif acheminement et/ou de la fréquence de relevé				
Sans changement de la fréquence de relève				
- Index auto-relevé ou calculé	NF	NF	NF	NF
- Index relevé	27,08 31,98	27,08 32,50	60,31 72,37	60,31 72,37
- Index télé relevé	ND	ND	NF	NF
Avec augmentation de la fréquence de relève	180,88 220,52	180,88 220,52	Devis	Devis
Avec diminution de la fréquence de relève				
- Index auto-relevé ou calculé	NF	NF	ND	ND
- Index relevé	27,08 32,50	27,08 32,50	60,31 72,37	60,31 72,37
- Index télé-relevé	ND	ND	NF	NF
Fiche 311/312				

INTERVENTIONS POUR IMPAYES

	T1	T2	T3	T4
Coupure pour impayés	121,17 145,40	121,17 145,40	121,17 145,40	121,17 145,40
Fiche 411/412				
Prise de règlement	45,66 54,79	45,66 54,79	121,17 145,40	121,17 145,40
Fiche 421/422				
Rétablissement à la suite d'une coupure pour impayés	NF	NF	144,2 173,04	144,2 173,04
Fiche 431/432				

RELEVÉ SPECIAL

	T1	T2	T3	T4
Relève d'index ponctuelle	27,08 32,50	27,08 32,50	60,31 72,37	60,31 72,37
Fiche 511/512				
Rectification d'index	NF	NF		
Fiche 521				
Vérification des données de comptage sans déplacement	14,2 17,04	14,2 17,04	14,2 17,04	14,2 17,04
Fiche 531/532				
Raccordement de l'installation d'un client sur une sortie d'impulsion	91,3 109,56	91,3 109,56	91,3 109,56	91,3 107,83
Fiche 541/542				

VÉRIFICATION DES APPAREILS DE COMPTAGE

	T1	T2	T3	T4
Changement de compteur				
- Débit maximum < 16m³/h	68,24 81,89	68,24 81,89		
- Débit maximum ≥ 16m³/h	409,94 491,93	409,94 491,93		
- Débit maximum ≤ 160m³/h			409,94 491,93	409,94 491,93
- Débit maximum > 160m³/h			720,95 865,14	720,95 865,14
Fiche 611/652				
Vérification des données de comptage avec déplacement	46,68 56,02	46,68 56,02	110,25 132,30	110,25 132,30
Fiche 621/612				

Contrôle compteur avec compteur étalon monté en série Fiche 631/622	Devis	Devis	Devis	Devis
Contrôle compteur en laboratoire Fiche 641/632	Devis	Devis	Devis	Devis
Contrôle compteur avec présence d'un représentant de la DREAL Fiche 651/642	Devis	Devis	Devis	Devis

PRESTATIONS SUITE A ABSENCES MULTIPLES

	T1	T2	T3	T4
Coupure en cas d'absence multiple au relevé Fiche 711	55,68 66,82	55,68 66,82		
Rétablissement à la suite d'une coupure en cas d'absence multiple au relevé Fiche 721	30,54 36,65	30,54 36,65		

AUTRES PRESTATIONS

	T1	T2	T3	T4
Majoration pour intervention réalisée hors heures ouvrables – jour ouvré et samedi (100%) Fiche 911/912				
Majoration pour intervention réalisée hors heures ouvrables – dimanche et jour férié (125%) Fiche 921/922				
Supplément pour délai inférieur au délai standard Fiche 931/932	32,47 38,96	32,47 38,96	53,06 63,67	53,06 63,67
Mise en service ou rétablissement dans la journée Fiche 941	112,32 134,78	112,32 134,78	112,32 134,78	112,32 134,78
Déplacement improductif, client absent au rendez-vous Fiche 951/942	27,08 32,50	27,08 32,50	103,5 124,20	103,5 124,20
Frais de dédit Fiche 961/952	15,43 18,52	15,43 18,52	26,52 31,82	26,52 31,82
Duplicata de documents Fiche 971/962	13,04 15,65	13,04 15,65	27,08 32,50	27,08 32,50
Enquête Fiche 981/972	27,08 32,50	27,08 32,50	90,2 108,24	90,2 108,24
Frais liés au déplacement d'un agent assermenté Fiche 991/982	483,14 589,04	483,14 589,04	579,77 695,72	579,77 695,72
Forfait régularisation suite à utilisation de l'énergie en Libre-Service sans prise d'abonnement Fiche 901	112,32 134,78	112,32 134,78		

PRESTATION RELATIVES AU RACCORDEMENT

	T1	T2	T3	T4
Rendez-vous pour étude technique nouveau raccordement ou modification d'un raccordement existant				
- Sans déplacement	45,23 54,28	45,23 54,28		
- Avec déplacement	134,31 161,17	134,31 161,17	268,59 322,31	353,41 424,09
Fiche 233				
Réalisation, modification, déplacement ou suppression de raccordement	Devis	Devis	Devis	Devis
Fiche 234				

REEMPLACEMENT DE MATERIEL

	T1	T2	T3	T4
Maintenance des ouvrages d'un réseau gaz (privé ou distribution publique)	Devis	Devis	Devis	Devis
Fiche 113				
Contrôle d'étanchéité réseau gaz (privé ou distribution publique)	ND	ND	ND	ND
Fiche 123				
Remplacement d'une porte de coffret type S2300				
- Déplacement	26,11 31,332	26,11 31,332	26,11 31,332	26,11 31,332
- Fourniture matériel	80,93 97,116	80,93 97,116	80,93 97,116	80,93 97,116
Fiche 133				
Remplacement d'une porte de coffret type S300				
- Déplacement	26,11 31,332	26,11 31,332	26,11 31,332	26,11 31,332
- Fourniture matériel	85,07 102,084	85,07 102,084	85,07 102,084	85,07 102,084
Fiche 143				
Remplacement d'une porte de coffret type C500	ND	ND	ND	ND
Fiche 153				
Remplacement d'une porte de coffret type S600	ND	ND	ND	ND
Fiche 163				
Remplacement d'une porte de coffret type CSC2300				
- Déplacement	26,11 31,332	26,11 31,332	26,11 31,332	26,11 31,332
- Fourniture matériel	87,72 105,264	87,72 105,264	87,72 105,264	87,72 105,264
Fiche 173				
Remplacement d'une porte de coffret type CSC300	ND	ND	ND	ND
Fiche 183				
Remplacement d'une armoire de comptage	Devis	Devis	Devis	Devis
Fiche 193				

Pression de livraison non standard - Consommation ≤ 5GWh/an	140,68€ ^{HT} +k (2,16€ ^{HT} ×quantité annuelle en MWh/an+1290,84€ ^{HT}) 168,82€ ^{TTC} +k (2,59€ ^{TTC} ×quantité annuelle en MWh/an+1549.01€ ^{TTC})			
	140.68 € ^{HT} +k (227,34€ ^{HT} × Capacité journalière d’acheminement souscrite en MWh/j +1290,84€ ^{HT}) 168,82€ ^{TTC} +k (272,81€ ^{TTC} × Capacité journalière d’acheminement souscrite en MWh/j +1549,01€ ^{TTC})			
Fiche 313				
Modification de la fréquence de relève	27,08 €HT 32,49 € TTC /mois	27,08€ HT 32,49€ TTC /mois	32,50€ HT 39,00€ TTC /mois	32,50€ HT 39,00 € TTC /mois
	Fiche 423/523			

LOCATION DE COMPTEUR / BLOCS DE DETENTE

Prix de la location

L.C.10	Compteur volumétrique 16 m³/h	3,57 € ^{HT}	4,284 €^{TTC}
L.C.11	Compteur volumétrique 25 m³/h	4,92 € ^{HT}	5,904 €^{TTC}
L.C.12	Compteur volumétrique 40 m³/h	8,18 € ^{HT}	9,816 €^{TTC}
L.C.13	Compteur volumétrique 65 m³/h	11,84 € ^{HT}	14,208 €^{TTC}
L.C.14	Compteur volumétrique 100 m³/h	13,66 € ^{HT}	16,392 €^{TTC}
L.C.15	Compteur à pistons rotatifs 25 m³/h	17,79 € ^{HT}	21,348 €^{TTC}
L.C.16	Compteur à pistons rotatifs 40 m³/h	21,12 € ^{HT}	25,344 €^{TTC}
L.C.17	Compteur à pistons rotatifs 65 m³/h	26,34 € ^{HT}	31,608 €^{TTC}
L.C.18	Compteur à pistons rotatifs 100 m³/h	26,34 € ^{HT}	31,608 €^{TTC}
L.C.19	Compteur à pistons rotatifs 160 m³/h	31,82 € ^{HT}	38,184 €^{TTC}
L.C.20	Compteur à pistons rotatifs 250 m³/h	43,34 € ^{HT}	52,008 €^{TTC}
L.C.21	Compteur à pistons rotatifs 400 m³/h	53,29 € ^{HT}	63,948 €^{TTC}
L.C.22	Compteur à turbine 65 m³/h	26,34 € ^{HT}	31,608 €^{TTC}
L.C.23	Compteur à turbine 100 m³/h	26,34 € ^{HT}	31,608 €^{TTC}
L.C.24	Compteur à turbine 160 m³/h	31,82 € ^{HT}	38,184 €^{TTC}
L.C.25	Compteur à turbine 250 m³/h	43,34 € ^{HT}	52,008 €^{TTC}
L.C.26	Compteur à turbine 400 m³/h	53,29 € ^{HT}	63,948 €^{TTC}
L.C.27	Compteur à turbine 650 m³/h	68,82 € ^{HT}	82,584 €^{TTC}
L.C.28	Compteur à turbine 1000 m³/h		ND
L.C.29	Compteur à turbine 1600 m³/h		ND

Prix de la location

L.D.10	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G10	6,43 € ^{HT}	7,716 €^{TTC}
L.D.11	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G16	17,1 € ^{HT}	20,52 €^{TTC}
L.D.12	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G25	18,86 € ^{HT}	22,632 €^{TTC}
L.D.13	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G40	29,61 € ^{HT}	35,532 €^{TTC}
L.D.14	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G65	33,15 € ^{HT}	39,78 €^{TTC}
L.D.15	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G100	39,04 € ^{HT}	46,848 €^{TTC}
L.D.16	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G160	59,15 € ^{HT}	70,98 €^{TTC}
L.D.17	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G250	77,14 € ^{HT}	92,568 €^{TTC}
L.D.18	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G400	100,07 € ^{HT}	120,084 €^{TTC}

MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT DE COMPTAGE PROVISoire

Prix de la location

Compteur (débit en m ³ /h)	Terme fixe		Terme variable / mois	
Compteur volumétrique 16 m ³ /h	17,84 € ^{HT}	21,408 €^{TTC}	3,57 € ^{HT}	4,284 €^{TTC}
Compteur volumétrique 25 m ³ /h	73,24 € ^{HT}	87,888 €^{TTC}	4,92 € ^{HT}	5,904 €^{TTC}
Compteur volumétrique 40 m ³ /h	88,7 € ^{HT}	106,44 €^{TTC}	8,18 € ^{HT}	9,816 €^{TTC}
Compteur volumétrique 65 m ³ /h	105,28 € ^{HT}	126,336 €^{TTC}	11,84 € ^{HT}	14,208 €^{TTC}
Compteur volumétrique 100 m ³ /h	135,9 € ^{HT}	163,08 €^{TTC}	13,66 € ^{HT}	16,392 €^{TTC}
Compteur à pistons rotatifs 25 m ³ /h	73,24 € ^{HT}	87,888 €^{TTC}	17,79 € ^{HT}	21,348 €^{TTC}
Compteur à pistons rotatifs 40 m ³ /h	88,7 € ^{HT}	106,44 €^{TTC}	21,12 € ^{HT}	25,344 €^{TTC}
Compteur à pistons rotatifs 65 m ³ /h	105,28 € ^{HT}	126,336 €^{TTC}	26,34 € ^{HT}	31,608 €^{TTC}
Compteur à pistons rotatifs 100 m ³ /h	135,9 € ^{HT}	163,08 €^{TTC}	26,34 € ^{HT}	31,608 €^{TTC}
Compteur à pistons rotatifs 160 m ³ /h	167,05 € ^{HT}	200,46 €^{TTC}	31,82 € ^{HT}	38,184 €^{TTC}
Compteur à pistons rotatifs 250 m ³ /h	191,49 € ^{HT}	229,788 €^{TTC}	43,34 € ^{HT}	52,008 €^{TTC}
Compteur à pistons rotatifs 400 m ³ /h	239,17 € ^{HT}	287,004 €^{TTC}	53,29 € ^{HT}	63,948 €^{TTC}
Compteur à turbine 65 m ³ /h	105,28 € ^{HT}	126,336 €^{TTC}	26,34 € ^{HT}	31,608 €^{TTC}
Compteur à turbine 100 m ³ /h	135,9 € ^{HT}	163,08 €^{TTC}	26,34 € ^{HT}	31,608 €^{TTC}
Compteur à turbine 160 m ³ /h	167,05 € ^{HT}	200,46 €^{TTC}	31,82 € ^{HT}	38,184 €^{TTC}
Compteur à turbine 250 m ³ /h	191,49 € ^{HT}	229,788 €^{TTC}	43,34 € ^{HT}	52,008 €^{TTC}
Compteur à turbine 400 m ³ /h	239,17 € ^{HT}	287,004 €^{TTC}	53,29 € ^{HT}	63,948 €^{TTC}
Compteur à turbine 650 m ³ /h	299,1 € ^{HT}	358,92 €^{TTC}	68,82 € ^{HT}	82,584 €^{TTC}
Compteur à turbine 1000 m ³ /h	332,37 € ^{HT}	398,844 €^{TTC}	ND	



Prestations de base

(Incluses dans le tarif d'acheminement)

DESCRIPTION

Communication de la date et du créneau horaire de passage du releveur pour les Clients dont l’index du compteur n’est pas accessible.

Prix de la prestation		NF
Délai standard de réalisation	Modalités de mise en œuvre adaptées à l’environnement local.	
Canaux d’accès à la prestation	Pas de demande spécifique/ Prestation à l’initiative de GreenAlp	

DESCRIPTION

Si à l’occasion d’un relevé cyclique, l’index du compteur est inaccessible et si le Client est absent lors du passage du releveur, le Client peut communiquer lui-même son index.

Prix de la prestation		NF
Délai standard de réalisation		
Canaux d’accès à la prestation	Pas de demande spécifique/ Prestation à l’initiative de GreenAlp	

13 - Changement de fournisseur (hors déplacement)

DESCRIPTION

Rattachement d'un PCE (Point de Comptage et d'Estimation) au périmètre du contrat d'acheminement d'un Fournisseur lorsqu'un Client déjà alimenté en gaz opte pour un nouveau Fournisseur.

Pour les Clients à relevé semestriel, ce rattachement s'effectue sans déplacement d'agent sauf si le Fournisseur choisit l'option payante « relevé spécial » (cf. prestation « Relevé spécial pour changement de Fournisseur »). En dehors de ce cas particulier, le changement de Fournisseur est enregistré avec un index calculé par GreenAlp, en fonction :

- soit d'un index auto-relevé communiqué par le nouveau Fournisseur (cet index sert à fiabiliser le calcul) ;
- soit de l'historique de consommation, si pas d'index auto-relevé transmis ou si l'index transmis par le Fournisseur est rejeté lors du contrôle de vraisemblance.

Pour les Clients à relevé mensuel ou journalier, le rattachement s'effectue sans déplacement d'agent s'il est réalisé avec un index relevé à distance ou s'il est demandé dans la période [-7 jours calendaires, +7 jours calendaires] entourant un relevé cyclique de fin de mois avec reprise de l'index de ce relevé cyclique. Dans les autres cas, GreenAlp procède à un relevé spécial non facturé.

Prix de la prestation		NF
Délai standard de réalisation	Le changement de fournisseur peut être demandé au GRD entre 6 et 60 jours calendaires avant la date J souhaitée Le changement de Fournisseur est réalisé entre J et J+21 jours calendaires, au plus près de la date J souhaitée.	
Canaux d'accès à la prestation	Portail	

14 - Continuité de l'acheminement et de la livraison

DESCRIPTION

Continuité de l'acheminement assurée dans les conditions du contrat d'acheminement et des obligations de service public, c'est à dire jusqu'au risque climatique 2%.

Prix de la prestation		NF
Délai standard de réalisation	Pas de délai	
Canaux d'accès à la prestation	Pas de demande spécifique/ Prestation à l'initiative de GreenAlp	

DESCRIPTION

Remplacement des équipements de comptage et de détente défectueux.
(Hors équipements propriété du client et hors cas de dégradation).

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation**Canaux d'accès à la prestation**

Pas de demande spécifique/ Prestation à l'initiative de GreenAlp

DESCRIPTION

Pour tous travaux programmés entraînant une interruption de fourniture, une information est faite par bulletin auprès du client.

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation

Au moins deux jours avant le début des travaux

Canaux d'accès à la prestation

Pas de demande spécifique/ Prestation à l'initiative de GreenAlp

17 - Intervention de dépannage et de réparation

DESCRIPTION

Intervention des services de permanence pour manque de gaz ou bruit anormal

Prix de la prestation

NF

Prestation facturée selon prestation associée si l'intervention n'était pas justifiée.

Délai standard de réalisation

Disponibilité permanente.

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un client

18 - Intervention de sécurité 24h/24

DESCRIPTION

Intervention des services de permanence en cas d'odeur de gaz, d'incendie ou d'explosion.

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation

Disponibilité permanente

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un client

DESCRIPTION

Détachement d'un PCE du périmètre d'un contrat d'acheminement d'un Fournisseur lors de la résiliation d'un contrat de fourniture.

GreenAlp se déplace et relève l'index s'il a accès au compteur.

Dans le cas d'une demande de résiliation à l'initiative du Client pour un local à usage résidentiel, le choix de laisser le logement en « Maintien d'Alimentation Gaz » est laissé à la discrétion du GRD. Si le logement n'est pas maintenu en alimentation gaz, il met hors service l'installation avec fermeture et condamnation de l'Organe de Coupure Individuel.

Dans les autres cas, il procède directement à la mise hors service de l'installation avec fermeture et condamnation de l'Organe de Coupure Individuel.

Remarque : Dans le cas d'une mise hors service à l'initiative du fournisseur, GreenAlp ne procède pas à la coupure de l'alimentation et invite le Fournisseur à reprendre le PCE dans son périmètre par une mise en service si le client lui apporte la preuve qu'il se trouve dans une des situations suivantes :

- Client résidentiel qui bénéficie d'une notification d'aide en cours accordée par le FSL (Fonds Solidarité Logement) pour le logement concerné ;
- Client résidentiel qui démontre avoir déposé au FSL depuis moins de deux mois une demande d'aide relative à une situation d'impayé d'une facture de gaz ;
- entre le 1er novembre et le 15 mars, Client résidentiel qui présente une attestation prouvant le bénéfice d'une aide du FSL au cours des 12 derniers mois ;
- Client résidentiel qui présente une notification de recevabilité d'un dossier de surendettement pour la dette concernée ;
- Client qui apporte la preuve qu'il a réglé au Fournisseur le montant demandé (relevé de compte, numéro de chèque et relevé de compte, preuve de reçu de paiement au fournisseur, mandat...).

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation

5 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

20 - Numéro d'urgence et de dépannage 24h/24

DESCRIPTION

Permanence téléphonique d'urgence et de dépannage gaz, dont le numéro est disponible sur :

- Le site internet du GRD GreenAlp
- La facture du fournisseur
- Les autocollants posés sur les différents organes gaz
- L'annuaire de l'Isère, commune de Grenoble, Gaz Électricité de Grenoble

Ce numéro est le **04 76 84 36 36**

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation	Disponibilité permanente
Canaux d'accès à la prestation	Pas de demande spécifique

21 - Pouvoir calorifique

DESCRIPTION

Qualité du gaz conforme aux dispositions réglementaires et des Conditions Standard de Livraison (CSL).
Pouvoir calorifique supérieur compris entre 10,7 et 12,8 kWh/m³(n) pour le gaz H

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation	Disponibilité permanente hors incident ou travaux
Canaux d'accès à la prestation	Pas de demande spécifique

DESCRIPTION

Pression relative à l'amont du point de livraison (amont du compteur) : comprise entre 17 et 25 mbar pour les réseaux Basse Pression, > 1 bar pour les réseaux Moyenne Pression de Type B et > 6 bar pour les réseaux Moyenne Pression de type C.

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation | Disponibilité permanente.

Canaux d'accès à la prestation | Pas de demande spécifique

Prestations de base

DESCRIPTION

Pour les clients T1, T2 : 2 relèves par an avec au minimum 1 relève par an.

Pour les clients T3, T4 : 1 relève par mois.

Remarque :

Relève de l'index du compteur dans le cadre de circuits de relève préétablis avec annonce préalable du passage. Si le compteur n'est pas accessible au moment de la relève, une carte auto-relève de type carte T est laissée à la disposition du client.

Si l'index n'est pas accessible au moins une fois par an lors de la tournée programmée du distributeur, un relevé obligatoire est réalisé hors tournée et facturé (relevé spécial).

Pour les clients T4 : Télérèlevé et déplacement sur site si problème technique.

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation |

Canaux d'accès à la prestation | Pas de demande spécifique/ Prestation à l'initiative de GreenAlp

DESCRIPTION

Prise de rendez-vous téléphonique pour étude, sans déplacement de technicien.

Concerne les raccordements, les déplacements d'ouvrages, et autres opérations techniques nécessitant une étude.

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation

5 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

DESCRIPTION

Acte sur demande du Fournisseur ou du Client. Déplacement pour replombage des équipements de comptage.

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation

En fonction de l'analyse des risques

Canaux d'accès à la prestationDemandée à GreenAlp par un Fournisseur (PCE relevant des CSL)
ou un Client (PCE relevant d'un CLD).

26 - Vérification périodique des équipements (VPE)

DESCRIPTION

Pour les compteurs volumétriques à parois déformables, après 20 ans d'utilisation, l'intervention pour VPE comprend la coupe, la dépose, la repose et la remise à disposition du gaz si le client est présent.

Pour les compteurs de vitesse et à pistons rotatifs, tous les 5 ans, l'intervention pour VPE comprend la coupe, la dépose, la repose et la remise à disposition du gaz.

Remarque : Remplacement au bout des 20 ans du compteur par un compteur conforme aux spécifications réglementaires.

Remplacement du compteur par un compteur conforme aux spécifications réglementaires le temps de la vérification (hors compteurs propriété du client). Après vérification, remplacement ou remise en service du compteur.

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation

Canaux d'accès à la prestation

Pas de demande spécifique/ Prestation à l'initiative de GreenAlp

27 - Rectification par un index auto-relevé d'un index publié

DESCRIPTION

Cette prestation, dite aussi « auto-relevé fournisseur » ou ARLV, correspond à la situation où le Client conteste un index lorsqu'il reçoit sa facture et communique à son Fournisseur un index auto-relevé à l'appui de sa contestation. Le Fournisseur peut alors transmettre cet index à GreenAlp qui, après contrôle de sa cohérence, l'utilise pour rectifier la consommation contestée.

Cet index auto-relevé doit être transmis à GreenAlp dans un délai maximum de 30 jours ouvrés suivant la date de publication de l'index contesté et en différer d'au moins 1 m3.

La rectification ne peut pas être supérieure en valeur absolue à la quantité contestée. Un index autre que l'index contesté doit avoir été relevé par le distributeur pour le même PCE lors des 600 derniers jours calendaires.

L'index contesté peut être un index de relevé cyclique mesuré ou estimé. Cette prestation ne permet pas en revanche de rectifier un index lié à un événement contractuel (mise en service, mise hors service ou changement de fournisseur). Pour un PCE donné, elle ne peut pas être utilisée plus d'une fois tous les 600 jours calendaires pour rectifier un index relevé.

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

DESCRIPTION

Lors de la mise en service d'une installation intérieure inactive depuis plus de 6 mois, GreenAlp propose au Client un diagnostic ayant pour objet d'établir un état de l'installation intérieure de gaz afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Ce diagnostic sera réalisé dans un délai de 12 semaines après la mise en service, en cas d'acceptation par le client.

Un rapport est établi à la suite de ce diagnostic et transmis au Client et à GreenAlp. Si une anomalie grave est décelée, le technicien coupe tout ou partie de l'installation intérieure. Pour obtenir la remise en service d'une installation coupée en totalité, le Client devra faire réaliser les travaux nécessaires puis en avertir GreenAlp.

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation

Disponibilité permanente

Canaux d'accès à la prestation

Pas de demande spécifique/ Prestation à l'initiative de GreenAlp

DESCRIPTION

Pour les clients dont le compteur a un débit < 16m³/h, le compteur est mis à disposition par GreenAlp.

Pour les autres clients, le compteur est :

- Soit propriété client
- Soit loué

Pour ce dernier cas, se reporter aux tarifs de locations (prestation 213 de ce même catalogue).

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation**Canaux d'accès à la prestation**
Clients dont le compteur a un débit < 16m³/h

Pas de demande spécifique

Autres

Demande faite par le client.

**30 - Accompagnement du Client en situation de Danger Grave Immédiat
pour les installations intérieures de gaz à usage domestique****DESCRIPTION**

La prestation est réalisée pour tous types de diagnostics sécurité gaz : proposé par GreenAlp (prestation n°28 « Diagnostic d'une installation inactive depuis plus de six mois »), réglementaire (diagnostic immobilier de vente et location), ou d'un diagnostic réalisé à l'initiative du Fournisseur ou du Client alors que son installation est en service.

Cette prestation n'est pas réalisée pour un DGI faisant suite à un contrôle de conformité effectué dans le cadre de la réalisation ou de la modification d'une installation intérieure de gaz alors que cette installation n'est pas encore ou n'est plus en service.

L'accompagnement réalisé consiste en deux appels du Client pour lui expliquer les démarches à suivre pour mettre fin à la situation de DGI.

La prestation d'accompagnement de GreenAlp s'inscrit dans le processus suivant :

1. L'opérateur de diagnostic ferme le robinet de gaz desservant l'appareil incriminé et pose une étiquette mentionnant l'interdiction de l'utiliser ; il remet au client une Attestation de Réalisation de Travaux (ART) que devra compléter et signer le Client lui-même après mise en conformité effective de son installation.
2. L'opérateur de diagnostic avertit GreenAlp de l'existence d'un DGI.
3. GreenAlp positionne un avertissement « DGI » sur le point de comptage et d'estimation (PCE) dans son système d'information fournisseurs, ce qui entraîne une impossibilité de demander une « Mise en Service » ou un « Changement de Fournisseur ».
4. GreenAlp réceptionne l'ART transmise par le Client final, après que ce dernier a mis en conformité son installation intérieure, puis supprime la mention « DGI » dans son SI.
5. En cas de non-retour de l'ART dans les 3 mois, GreenAlp déclenche l'interruption de la livraison du gaz en condamnant l'organe de coupure individuel du client.

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation

Le premier appel pour accompagnement du Client est réalisé dans les dix jours calendaires à compter de la déclaration du DGI par l'opérateur de diagnostic. Un deuxième appel est réalisé (si nécessaire) en cas de non réception de l'attestation de réalisation des travaux, six semaines avant l'expiration du délai de trois mois. Le Client est informé de la coupure à l'expiration du délai.

DESCRIPTION

Cette prestation est demandée à GreenAlp par une personne publique autorisée (visée au V de l'article D.111-55 du Code de l'énergie) ou un tiers mandaté par celle-ci à cet effet.

Cette prestation a pour objet de transmettre à des personnes publiques autorisées, visées au V de l'article D.111-55 du code de l'énergie, dans le respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, les données visées aux articles D. 111-53 et D. 111-54 du code de l'énergie, ces données étant fournies sur la base du référentiel d'adresses du GRD.

Ces données sont transmises dans le respect du calendrier de mise à disposition des données concernées prévu par l'arrêté du 18 juillet 2016 fixant les modalités de transmission des données de transport, distribution et production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid. La demande se fait via un formulaire disponible sur le site de GreenAlp.

Prix de la prestation

NF

Délai standard de réalisation

Le délai maximum de réalisation est de deux mois à compter de la date de réception de la demande complète.



Prestations facturées à l'acte
A destination des clients disposant d'une
fréquence de relevé semestrielle

DESCRIPTION

Rattachement d'un PCE au périmètre du contrat d'acheminement d'un Fournisseur lors de l'arrivée d'un occupant dans un local déjà desservi en gaz pour lequel l'énergie est disponible dans le local. Cette prestation consiste à rattacher le point à la date demandée :

- avec reprise de l'index de Mise Hors Service (option possible dans le cas où le contrat du prédécesseur est résilié) ;
- ou avec prise en compte d'un index auto-relevé transmis par le Fournisseur au moment de la demande (option possible dans tous les cas, l'index auto-relevé étant soumis à des contrôles de validité).

Prix de la prestation

Clients	16,57€ ^{HT}	19,88€ ^{TTC}	
Particuliers/Professionnels			
Délai standard de réalisation	Standard : 5 jours ouvrés	Express : 2 jours ouvrés	Urgence : le jour même
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur		

DESCRIPTION

Rattachement d'un PCE au périmètre du contrat d'acheminement d'un Fournisseur :

- lors de l'arrivée d'un occupant dans un local déjà desservi en gaz dont la livraison du gaz a été interrompue
- première mise en service d'un local nouvellement raccordé et pour lequel l'énergie n'est pas disponible, que le compteur soit posé ou à poser
- lorsque le PCE n'est pas équipé d'un compteur évolué, en lieu et place de la prestation « Mise en service sans déplacement », lors de l'arrivée d'un occupant dans un local déjà desservi en gaz pour lequel l'énergie est disponible dans le local mais pour lequel le Fournisseur souhaite disposer d'un index relevé et non auto-relevé. Un relevé spécial est alors facturé en complément du rattachement.

Nota : dans le cas où le poste est dépourvu de compteur ou doté d'un compteur défectueux, le matériel est fourni par GreenAlp et loué par le Client sauf pour les compteurs et détendeurs de débit maximum 6 ou 10 m³/h, dont la location est prévue dans la prestation de base (coût non facturé car mutualisé dans le tarif ATRD).

Lorsque l'alimentation gaz est coupée, la présence du client est obligatoire et il doit être en mesure de faire fonctionner un appareil d'utilisation alimenté par son installation intérieure de gaz. De plus, pour les premières mises en service, un certificat de conformité (Installations à usage d'habitation, Établissements Recevant du Public) ou une déclaration de conformité (locaux industriels ou tertiaires autres qu'ERP) devra être remis à GreenAlp, les travaux sur l'installation intérieure achevés et le solde des travaux de raccordement réglé au plus tard lors de la mise en service. Si ces conditions ne sont pas remplies, la mise en service ne sera pas effectuée et un déplacement improductif sera facturé, ainsi, le cas échéant, que les suppléments « express » ou « mise en service en urgence ».

Prix de la prestation

Sans pose compteur	16,57€ ^{HT}	19,88€^{TTC}
Avec pose compteur de débit <16 m ³ /h	16,57€ ^{HT}	19,88€^{TTC}
Avec pose compteur de débit ≥16 m ³ /h	409,94€ ^{HT}	491,93€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard :
5 jours ouvrés

Express :
2 jours ouvrés

Urgence :
le jour même

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

211– Coupure à la demande du client

DESCRIPTION

Suite demande d'un client transmis par le fournisseur et sans action sur le contrat d'acheminement. Prestation forfaitaire pour travaux incluant le déplacement.

Prix de la prestation		
Coupure simple	30,54€ ^{HT}	36,65€ ^{TTC}
Coupure et dépose compteur	50,74€ ^{HT}	60,89€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation	Standard :	Express :
	5 jours ouvrés	2 jours ouvrés
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur	

221– Rétablissement de la fourniture

DESCRIPTION

Prestation survenant à la suite de l'intervention 211

Prix de la prestation		
	30,54€ ^{HT}	36,07€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation	Standard :	Express :	Urgence :
	5 jours ouvrés	2 jours ouvrés	le jour même
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur		

231 - Consignation de conduite d'immeuble

DESCRIPTION

Suite demande d'un plombier pour travaux sur la conduite d'immeuble. Prestation forfaitaire pour travaux incluant le déplacement pour consignation et le déplacement pour remise en service.

Prix de la prestation		186,11€ ^{HT}	223,32€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation	Standard :	5 jours ouvrés	Express :
			2 jours ouvrés
Canaux d'accès à la prestation		Demandée à GreenAlp par un fournisseur	

DESCRIPTION

La prestation permet le changement d'option tarifaire d'acheminement ou de fréquence de relevé à la demande du fournisseur.

Le prix de la prestation ne comprend pas l'évolution ou le changement éventuel de matériel, ni le surcoût lié à une fréquence de relevé supérieure à la fréquence standard (cf. Prestation « N°423 – Modification de la fréquence de relève »).

CAS 1 : Sans changement de la fréquence de relève

Prix de la prestation

Index auto-relevé ou calculé	NF	
Index relevé par le distributeur (Prix Relève spéciale)	27,08€ ^{HT}	32,50€ ^{TTC}

CAS 2 : Avec augmentation de la fréquence de relève

(Fréquence semestrielle vers fréquence mensuelle)

Prix de la prestation

(prestation incluant un « Relevé spécial »)	180,88€ ^{HT}	220,52€ ^{TTC}
---	-----------------------	------------------------

CAS 3 : Avec diminution de la fréquence de relève

Prix de la prestation

Index auto-relevé ou calculé	NF	
Index relevé par le distributeur (Prix Relève spéciale)	27,08€ ^{HT}	32,50€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation

| Standard : Au plus tôt, 28 jours après la demande

Canaux d'accès à la prestation

| Demandée à GreenAlp par un fournisseur

DESCRIPTION

Intervention comprenant le déplacement, la fermeture et le plombage de l'Organe de Coupure Individuel (OCI), le choix de déposer ou non du compteur étant laissé à la discrétion de GreenAlp. Elle est effectuée à la demande du Fournisseur dans le respect de la loi, notamment le décret du 13 août 2008 relatif, entre autres, aux procédures applicables en cas d'impayés des factures de gaz.

GreenAlp évite de programmer des coupures après 15h ou les veilles de week-end et jours fériés.

GreenAlp ne procède pas à la coupure de l'alimentation si le client lui apporte la preuve qu'il se trouve dans une des situations suivantes :

- Client résidentiel qui bénéficie d'une notification d'aide en cours accordée par le FSL (Fonds Solidarité Logement) pour le logement concerné ;
- Client résidentiel qui démontre avoir déposé au FSL depuis moins de deux mois une demande d'aide relative à une situation d'impayé d'une facture de gaz ;
- entre le 1er novembre et le 15 mars, Client résidentiel qui présente une attestation prouvant le bénéfice d'une aide du FSL au cours des 12 derniers mois ;
- Client résidentiel qui présente une notification de recevabilité d'un dossier de surendettement daté de moins de trois mois pour la dette concernée ;
- Client qui apporte la preuve qu'il a réglé au Fournisseur le montant demandé (relevé de compte, numéro de chèque et relevé de compte, preuve de reçu de paiement au fournisseur, mandat...).

Prix de la prestation ²		121,17€ ^{HT}	145,40€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation	Standard :	Express :	
	10 jours ouvrés	5 jours ouvrés	
Canaux d'accès à la prestation		Demandée à GreenAlp par un fournisseur	

421 - Prise de règlement

DESCRIPTION

L'intervention comprend le déplacement, la prise de contact avec le Client s'il est présent, la demande de règlement (uniquement chèque libellé à l'ordre du Fournisseur ou titre interbancaire de paiement), la remise de ce règlement par le Client s'il l'accepte et la transmission au Fournisseur.

Remarque :

- le Fournisseur précise dans la demande le montant à percevoir par GreenAlp.
- l'agent GreenAlp ne négocie ni délai de paiement, ni montant du règlement avec le Client du Fournisseur.

Si le Client n'accepte pas de donner un règlement correspondant au moins au montant demandé par le Fournisseur, l'agent GreenAlp effectue une coupure pour impayé dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves que celles mentionnées ci-avant dans la description de la prestation « coupure pour impayé ». L'agent GreenAlp fait de même si le Client est absent, sauf consigne contraire exprimée par le Fournisseur lors de sa demande.

Cette prestation, moyennant application d'un supplément « express », peut être réalisée, sous réserve de disponibilité des équipes dans des délais inférieurs aux standards de réalisation.

Prix de la prestation		45,66€ ^{HT}	54,79€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation	Standard :	10 jours ouvrés	Express : 5 jours ouvrés
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur		

431 - Rétablissement à la suite d'une coupure pour impayés

DESCRIPTION

Intervention comprenant le déplacement, le rétablissement de l'alimentation gaz à la suite d'une coupure pour impayé. La présence du client est obligatoire.

Prix de la prestation		NF
Délai standard de réalisation	Standard :	Le jour ouvré suivant le jour de réception de la demande
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur	

DESCRIPTION

Cette prestation est accessible aux Clients équipés d'un compteur évolué ne pouvant communiquer d'index télérelevé, ainsi qu'aux Clients non équipés d'un compteur évolué.

Acte effectué sur la demande :

- du Fournisseur ;
- de GreenAlp, notamment si le Client est absent lors des tournées programmées des relevés cycliques et que l'index n'a pas été accessible pendant au moins un an.

Prestation pouvant être utilisée lors de la prestation « Changement de Fournisseur » (cf. prestation 13).

Prix de la prestation		27,08€ ^{HT}	32,50€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation	Standard :	10 jours ouvrés	Express : 5 jours ouvrés
	Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur	

DESCRIPTION

Cette prestation correspond à la situation où le client conteste un index lorsqu'il reçoit sa facture et communique à son Fournisseur un index auto-relevé à l'appui de sa contestation.

Le Fournisseur peut alors transmettre cet index à GreenAlp qui, après contrôle de sa cohérence, l'utilise pour rectifier la consommation contestée.

Un index autre que l'index contesté doit avoir été relevé par le distributeur pour le même PDL lors des 400 derniers jours calendaires

L'index contesté peut être un index de relevé cyclique mesuré ou estimé. Cette prestation ne permet pas en revanche de rectifier un index lié à un événement contractuel (mise en service, mise hors service ou changement de fournisseur).

Prix de la prestation		NF
Délai standard de réalisation	Index à transmettre dans les 30 jours suivant la publication	

DESCRIPTION

La prestation permet à un Fournisseur d’exprimer un doute dans un délai maximum de 20 jours ouvrés sur un index publié (ou sur la consommation d’énergie associée) dans les cas suivants :

- index relevé ou auto-relevé lors d’un relevé cyclique,
- d’index calculé avec ou sans auto-relevé de fiabilisation lors d’un changement de fournisseur (y compris au-delà du délai de 20 jours),
- index relevé lors d’un changement de fournisseur,
- index quel que soit son type lors d’une mise en service.

Le Fournisseur doit obligatoirement joindre un index auto-relevé daté à l’appui de sa demande de vérification. Cet index doit différer d’au moins 10 m³ de l’index mis en doute ; dans le cas contraire, le Distributeur clôt la demande et facture la prestation.

Prix de la prestation		14,2€ ^{HT}	17,04€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation	Standard :	5 jours ouvrés	Express :
			2 jours ouvrés
Canaux d’accès à la prestation		Demandée à GreenAlp par un fournisseur	

DESCRIPTION

Acte effectué à la demande du Fournisseur ou du Client qui souhaite suivre en temps réel sa consommation de gaz.

GreenAlp raccorde l'installation du Client sur la 2ème prise d'impulsion du compteur. Si le compteur est associé à un convertisseur GreenAlp raccorde l'installation du Client sur le convertisseur.

Du fait du positionnement du compteur dans la zone explosive, l'installation du Client comporte obligatoirement un équipement de sécurité intrinsèque propre à ce type d'environnement. Le raccordement de l'équipement du Client nécessite la fourniture préalable à GreenAlp d'un certificat attestant de la conformité de son installation à ces exigences.

Lorsque le Client est propriétaire de son compteur et que ce dernier n'est pas muni de 2 prises d'impulsion une offre de location sera faite au Client pour remplacer le compteur afin de le rendre compatible avec la prestation.

Les données rendues disponibles par cet acte ont un caractère exclusivement indicatif. La responsabilité de GreenAlp ne pourra être engagée pour les conséquences ou dommages pouvant résulter de l'accès à ces données ou de leur utilisation ou encore de l'impossibilité d'y accéder ou de les utiliser.

Prix de la prestation		89,86	
Hors éventuel remplacement du compteur		89,86€ ^{HT}	107,83€^{TTC}
Délai standard de réalisation	Si le compteur est compatible : 10 jours ouvrés Sinon : 21 jours ouvrés		
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur		

611 - Changement de compteur

DESCRIPTION

Suite à demande client ou fournisseur ou si compteur détérioré. Changement de compteur. Prestation forfaitaire incluant le déplacement et la fourniture d'un nouveau compteur.

Prix de la prestation

Débit maximum $< 16\text{m}^3/\text{h}$	68,24€ ^{HT}	81,89€ ^{TTC}
Débit maximum $\geq 16\text{m}^3/\text{h}$	409,94€ ^{HT}	491,93€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard :
5 jours ouvrésExpress :
2 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

621 - Vérification des données de comptage avec déplacement

DESCRIPTION

Contrôle visuel réalisé sur demande transmise par le fournisseur.
Pour index contesté ou compteur défectueux

Prix de la prestation46,68€^{HT} 56,02€^{TTC}

Non facturée si défaut constaté

Délai standard de réalisation

Standard :
5 jours ouvrésExpress :
2 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

631 - Contrôle compteur avec compteur étalon monté en série

DESCRIPTION

Contrôle réalisé sur demande transmise par le fournisseur

Prix de la prestation

Devis

Non facturée si défaut constaté

Délai standard de réalisation

Standard : 5 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

641 - Contrôle compteur en laboratoire

DESCRIPTION

Contrôle réalisé sur demande transmise par le fournisseur

Compteur déposé par le GRD, contrôlé en laboratoire par un organisme agréé et remis en place par le GRD. Compteur remplacé si défectueux et si propriété GreenAlp.

Prix de la prestation

Devis

Non facturée si défaut constaté

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés pour la dépose/ Le délai total dépend du laboratoire

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

DESCRIPTION

Même prestation que 641 mais avec présence d'un représentant de la DREAL à la dépose et à la repose du compteur.

Prix de la prestation**Devis**

Non facturée si défaut constaté sur compteur propriété de GreenAlp

Délai standard de réalisation

Standard : 15 jours ouvrés pour la dépose/ Le délai total dépend du laboratoire

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

711 - coupure en cas d'absence multiple au relevé

DESCRIPTION

Cette prestation relève de l'initiative de GreenAlp à l'issue d'une mise en demeure du client, précédée d'une relance, de donner accès à son compteur conformément aux Conditions Standards de Livraison de GreenAlp.

L'intervention comprend le déplacement, la fermeture et le plombage de l'Organe de Coupure Individuel (OCI).

Elle implique l'interruption de la livraison, mais pas le détachement contractuel.

REFERENCES

L'article 8.6 des conditions standards de livraison prévoit que « *En cas d'inexécution par le Client de ses obligations au titre des Conditions Standard de Livraison, le Distributeur peut, après mise en demeure d'y remédier envoyée directement au Client et restée infructueuse, interrompre la livraison du Gaz.* »

Prix de la prestation	55,68€ ^{HT}	66,82€ ^{TTC}
------------------------------	----------------------	-----------------------

721- Rétablissement à la suite d'une coupure en cas d'absence multiple au relevé

DESCRIPTION

La prestation comprend le rétablissement de l'alimentation en gaz à la suite d'une coupure à la demande du client sans repose des appareils Cette prestation est à l'initiative de GreenAlp dès l'accès au comptage.

Prix de la prestation	30,54€ ^{HT}	36,65€ ^{TTC}
------------------------------	----------------------	-----------------------

Délai standard de réalisation

1 jour ouvré

911 - Majoration pour intervention réalisée hors heures ouvrables**Jour ouvré et samedi (100%)****DESCRIPTION**

S'applique à toute intervention sur demande express du fournisseur ou du client.

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

921 - Majoration pour intervention réalisée hors heures ouvrables**Dimanche et jour férié (125%)****DESCRIPTION**

S'applique à toute intervention sur demande express du fournisseur ou du client.

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

931 - Supplément pour délai inférieur au standard de qualité**DESCRIPTION**

Délai express de la prestation décrit dans les standards de réalisation.

Prix de la prestation**32,47€^{HT}****38,96€^{TTC}****Canaux d'accès à la prestation**

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

941 - Mise en service ou rétablissement dans la journée

DESCRIPTION

La prestation consiste en le rétablissement ou la mise en service dans la journée. Cette prestation consiste aussi en le relevé des index.

Non facturée si la demande résulte d'une erreur du gestionnaire de réseau public de distribution. Ce tarif peut être majoré si l'intervention est réalisée en dehors des heures ouvrées.

Prix de la prestation

112,32€^{HT}134,78€^{TTC}

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

951 - Déplacement improductif, client absent au RDV

DESCRIPTION

Déplacement à la suite de la demande du client ou du fournisseur.

Déplacement sur site pour rendez-vous alors que ce dernier ne se présente pas ou pour intervention non réalisable à cause du client.

Prix de la prestation

27,08€^{HT}32,50€^{TTC}

961 - Frais de dédit

DESCRIPTION

Annulation tardive d'une intervention, moins de 2 jours ouvrés avant la date convenue, du fait du Client ou du Fournisseur.

Pour une annulation à plus de 2 jours ouvrés avant la date convenue, aucun frais de dédit ne sera facturé.

Prix de la prestation

15,43€^{HT}18,52€^{TTC}

971 - Duplicata

DESCRIPTION

Retransmission de contrat, facture, fichier transmis sur le portail, données de consommation mensuelle, certificat concernant le comptage, etc. déjà transmis.

Prix de la prestation

13,04€^{HT}15,65€^{TTC}

Autres données : Sur devis

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

981 - Enquête

DESCRIPTION

Déplacement à la demande du fournisseur pour vérifier les éléments demandés (ex : présence du client).

Prix de la prestation

27,08€^{HT}32,50€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

991 - Frais liés au déplacement d'un agent assermenté

DESCRIPTION

Déplacement d'un agent assermenté pour constater une fraude avérée et établir un Procès-verbal. Les frais de remise en état et/ou remplacement des appareils endommagés, la main d'œuvre associée et les redressements de facturation sont facturés par ailleurs.

Prix de la prestation

483,14€^{HT}589,04€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

A l'initiative de GreenAlp

901 – Forfait régularisation suite à utilisation de l’énergie en Libre-Service sans prise d’abonnement

DESCRIPTION

Régularisation express d’une utilisation de l’énergie sans abonnement afin d’éviter une coupure.

Prix de la prestation		112,32€ ^{HT}	134,78€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation	Standard : 10 jours ouvrés		
Canaux d’accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur		



**Prestations facturées à l'acte
A destination des clients
disposant d'une fréquence de
relevé non semestrielle**

DESCRIPTION

Rattachement d'un PCE au périmètre du contrat d'acheminement d'un Fournisseur :

- lors de l'arrivée d'un occupant dans un local déjà desservi en gaz dont l'installation est hors service
- ou lors de la première desserte en gaz d'un local nouvellement raccordé (première mise en service)
- ou lors de l'arrivée d'un occupant dans un local déjà desservi en gaz pour lequel l'énergie est disponible dans le local.

Nota : dans le cas où le poste est dépourvu de compteur ou doté d'un compteur hors d'état ou défectueux, le matériel est fourni par GreenAlp et loué par le Client sauf pour les compteurs et détendeurs 6 ou 10 m³/h, dont la location est prévue dans la prestation de base.

Lorsque l'alimentation gaz est coupée, la présence du Client est obligatoire et il doit être en mesure de faire fonctionner un appareil d'utilisation alimenté par son installation intérieure de gaz. De plus, pour les premières mises en service, un certificat de conformité (Établissements Recevant du Public) ou une déclaration de conformité (locaux industriels ou tertiaires autres qu'ERP) devront être remis à GreenAlp, les travaux sur l'installation intérieure achevés et le solde des travaux de raccordement réglé au plus tard lors de la mise en service. Si ces conditions ne sont pas remplies, la mise en service ne sera pas effectuée et un déplacement improductif sera facturé.

Prix de la prestation

Sans pose compteur	106,15€ ^{HT}	127,38€^{TTC}
Avec pose compteur de débit maximum ≤ 160m ³ /h	409,94€ ^{HT}	491,93€^{TTC}
Avec pose compteur de débit maximum >160m ³ /h	720,95€ ^{HT}	865,14€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Mise en service avec pose compteur : 21 jours ouvrés ou selon délai d'approvisionnement et nature des travaux à la charge du client

Mise en service sans pose compteur : 5 jours ouvrés

Express : 2 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

DESCRIPTION

Suite demande d'un client transmis par le fournisseur et sans action sur le contrat d'acheminement.
Prestation forfaitaire pour travaux incluant le déplacement.

Prix de la prestation

Coupure simple	183,77€ ^{HT}	220,52€ ^{TTC}
Coupure et dépose compteur :		
Débit maximum $\leq 160\text{m}^3/\text{h}$	409,94€ ^{HT}	491,93€ ^{TTC}
Débit maximum $>160\text{m}^3/\text{h}$	720,95€ ^{HT}	865,14€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : 5 jours ouvrés

Express : 2 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

DESCRIPTION

Prestation survenant à la suite de l'intervention 212

Prix de la prestation

Sans repose des équipements de comptage	183,77€ ^{HT}	220,52€ ^{TTC}
Avec pose d'un compteur de débit maximum $\leq 160\text{m}^3/\text{h}$	409,94€ ^{HT}	491,93€ ^{TTC}
Avec pose d'un compteur de débit maximum $> 160\text{m}^3/\text{h}$	720,95€ ^{HT}	865,14€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : 5 jours ouvrés

Express : 2 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

DESCRIPTION

Suite demande d'un plombier pour travaux sur la conduite d'immeuble. Prestation forfaitaire pour travaux incluant le déplacement pour consignation et le déplacement pour remise en service.

Prix de la prestation		189,08€ ^{HT}	226,90€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation	Standard : 5 jours ouvrés		Express : 2 jours ouvrés
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur		

312 - Modification formule tarifaire d’acheminement Et / ou de la fréquence de relève

DESCRIPTION

La prestation permet le changement d’option tarifaire d’acheminement ou de fréquence de relevé à la demande du fournisseur.

CAS 1 : Sans changement de la fréquence de relève

Prix de la prestation		
Index télérelevé	NF	
Index relevé par le distributeur (Prix Relève spéciale)	60,31€ ^{HT}	72,37€ ^{TTC}

CAS 2 : Avec augmentation de la fréquence de relève
(Fréquence mensuelle vers fréquence journalière)

Prix de la prestation		Devis
-----------------------	--	-------

CAS 3 : Avec diminution de la fréquence de relève

Prix de la prestation		
Index télérelevé	NF	
Index relevé par le distributeur (Prix Relève spéciale)	60,31€ ^{HT}	72,37€ ^{TTC}

- Délai standard de réalisation

Standard : Au plus tôt, 28 jours après la demande
- Canaux d’accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

DESCRIPTION

Intervention comprenant le déplacement, la fermeture et le plombage de l’Organe de Coupure Individuel (OCI), le choix de dépose ou non du compteur étant laissé à la discrétion de GreenAlp.

Prix de la prestation		121,17€ ^{HT}	145,40€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation	Standard : 10 jours ouvrés	Express : 2 jours ouvrés	
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur		

422 - Prise de règlement

DESCRIPTION

L'intervention comprend le déplacement, la prise de contact avec le Client s'il est présent, la demande de règlement (uniquement chèque libellé à l'ordre du Fournisseur ou titre interbancaire de paiement), la remise de ce règlement par le Client s'il l'accepte et la transmission au Fournisseur.

Remarque :

- le Fournisseur précise dans la demande le montant à percevoir par GreenAlp.
- l'agent GreenAlp ne négocie ni délai de paiement, ni montant du règlement avec le Client du Fournisseur.

Si le Client n'accepte pas de donner un règlement correspondant au moins au montant demandé par le Fournisseur, l'agent GreenAlp effectue une coupure pour impayé dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves que celles mentionnées ci-avant dans la description de la prestation « coupure pour impayé ». L'agent GreenAlp fait de même si le Client est absent, sauf consigne contraire exprimée par le Fournisseur lors de sa demande.

Prix de la prestation		
	121,17€ ^{HT}	145,40€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation	Standard : 10 jours ouvrés	Express : 5 jours ouvrés
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur	

432 - Rétablissement à la suite d'une coupure pour impayés

DESCRIPTION

Intervention comprenant le déplacement, le rétablissement de l'alimentation gaz à la suite d'une coupure pour impayé.

Prix de la prestation		
	144,2€ ^{HT}	173,04€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation	Standard : Le jour ouvré suivant le jour de réception de la demande	
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur	

512 - Relève spécial

DESCRIPTION

Acte effectué sur la demande du Fournisseur ou du Client (notamment si absent lors des tournées programmées des relevés cycliques) :

- relevé sur place effectué hors tournée ;
- relevé effectué par télérelevé si l'installation le permet.

Remarque :

Cette prestation est demandée également par le Client (Contrat de Livraison Direct) ;

Cette prestation peut être facturée en sus par GreenAlp notamment si le Client est absent lors des tournées programmées des relevés cycliques.

Prestation pouvant être utilisée lors de la prestation « Changement de Fournisseur » (cf. prestation 13).

Prix de la prestation		60,31€ ^{HT}	72,37€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation	Standard :	10 jours ouvrés	Express : 5 jours ouvrés
	Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur	

532 - Vérification des données de comptage sans déplacement

DESCRIPTION

La prestation permet à un Fournisseur d'exprimer un doute dans un délai maximum de 20 jours ouvrés sur un index publié (ou sur la consommation d'énergie associée) dans les cas suivants :

- index relevé ou auto-relevé lors d'un relevé cyclique,
- d'index calculé avec ou sans auto-relevé de fiabilisation lors d'un changement de fournisseur (y compris au-delà du délai de 20 jours),
- index relevé lors d'un changement de fournisseur,
- index quel que soit son type lors d'une mise en service.

Le Fournisseur doit obligatoirement joindre un index auto-relevé daté à l'appui de sa demande de vérification. Cet index doit différer d'au moins 10 m³ de l'index mis en doute ; dans le cas contraire, le Distributeur clôt la demande et facture la prestation.

Prix de la prestation		14,2€ ^{HT}	17,04€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation	Standard :	5 jours ouvrés	Express : 2 jours ouvrés
	Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur	

DESCRIPTION

Acte effectué à la demande du Fournisseur ou du Client qui souhaite suivre en temps réel sa consommation de gaz.

GreenAlp raccorde l'installation du Client sur la 2ème prise d'impulsion du compteur. Si le compteur est associé à un convertisseur GreenAlp raccorde l'installation du Client sur le convertisseur.

Du fait du positionnement du compteur dans la zone explosive, l'installation du Client comporte obligatoirement un équipement de sécurité intrinsèque propre à ce type d'environnement. Le raccordement de l'équipement du Client nécessite la fourniture préalable à GreenAlp d'un certificat attestant de la conformité de son installation à ces exigences.

Lorsque le Client est propriétaire de son compteur et que ce dernier n'est pas muni de 2 prises d'impulsion une offre de location sera faite au Client pour remplacer le compteur afin de le rendre compatible avec la prestation.

Les données rendues disponibles par cet acte ont un caractère exclusivement indicatif. La responsabilité de GreenAlp ne pourra être engagée pour les conséquences ou dommages pouvant résulter de l'accès à ces données ou de leur utilisation ou encore de l'impossibilité d'y accéder ou de les utiliser.

Prix de la prestation

Hors éventuel remplacement du compteur

91,3
€^{HT}

109,56
€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Si le compteur est compatible : 10 jours ouvrés

Sinon : 21 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

DESCRIPTION

Contrôle visuel réalisé sur demande transmise par le fournisseur.
Pour index contesté ou compteur défectueux

Prix de la prestation110,25€^{HT}**132,30€^{TTC}**

Non facturée si défaut constaté

Délai standard de réalisationStandard :
5 jours ouvrésExpress :
2 jours ouvrés**Canaux d'accès à la prestation**

Demandée à GreenAlp par un fournisseur ou un client ayant un CLD

DESCRIPTION

Contrôle réalisé sur demande transmise par le fournisseur ou le client CLD

Prix de la prestation**Devis**

Non facturée si défaut constaté

Délai standard de réalisation

Standard : 5 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

DESCRIPTION

Contrôle réalisé sur demande transmise par le fournisseur ou le client CLD.

Compteur déposé par le GRD, contrôlé en laboratoire par un organisme agréé et remis en place par le GRD. Compteur remplacé si défectueux et si propriété GreenAlp.

Prix de la prestation**Devis**

Non facturée si défaut constaté sur compteur propriété de GreenAlp

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés pour la dépose/ Le délai total dépend du laboratoire

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

DESCRIPTION

Même prestation que 632 mais avec présence d'un représentant de la DREAL à la dépose et à la repose du compteur.

Prix de la prestation**Devis**

Non facturée si défaut constaté sur compteur propriété de GreenAlp

Délai standard de réalisation

Standard : 15 jours ouvrés pour la dépose/ Le délai total dépend du laboratoire

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur ou un client ayant un CLD

DESCRIPTION

Suite à demande client ou fournisseur ou si compteur détérioré. Changement de compteur. Prestation forfaitaire incluant le déplacement et la fourniture d'un nouveau compteur.

Prix de la prestation		
Débit maximum $\leq 160\text{m}^3/\text{h}$	409,94€ ^{HT}	491,93€ ^{TTC}
Débit maximum $> 160\text{m}^3/\text{h}$	720,95€ ^{HT}	865,14€ ^{TTC}

Délai standard de réalisation	Standard : 5 jours ouvrés
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur ou un client ayant un CLD

Autres prestations

912

912 - Majoration pour intervention réalisée hors heures ouvrables jour ouvré et samedi (100%)

DESCRIPTION

S'applique à toute intervention sur demande express du fournisseur ou du client.

Canaux d'accès à la prestation

| Demandée à GreenAlp par un fournisseur

Autres prestations

922

922 - Majoration pour intervention réalisée hors heures ouvrables dimanche et jour férié (125%)

DESCRIPTION

S'applique à toute intervention sur demande express du fournisseur ou du client.

Canaux d'accès à la prestation

| Demandée à GreenAlp par un fournisseur

Autres prestations

932

932 - Supplément pour délai inférieur au standard de qualité

DESCRIPTION

Délai express de la prestation décrit dans les standards de réalisation.

Prix de la prestation

53,06€^{HT}

63,67€^{TTC}

Canaux d'accès à la prestation

| Demandée à GreenAlp par un fournisseur ou un client ayant conclu un CLD

Autres prestations

942 - Déplacement improductif, client absent au RDV

942

DESCRIPTION

Déplacement suite à la demande du client ou du fournisseur.

Déplacement sur site pour rendez-vous alors que ce dernier ne se présente pas ou pour intervention non réalisable à cause du client.

Prix de la prestation	103,5€ ^{HT}	124,20€ ^{TTC}
------------------------------	----------------------	------------------------

Autres prestations

952 - Frais de dédit

952

DESCRIPTION

Annulation tardive d'une intervention, moins de 2 jours ouvrés avant la date convenue, du fait du Client ou du Fournisseur.

Pour une annulation à plus de 2 jours ouvrés avant la date convenue, aucun frais de dédit ne sera facturé.

Prix de la prestation	26,52€ ^{HT}	31,82€ ^{TTC}
------------------------------	----------------------	-----------------------

DESCRIPTION

Retransmission de contrat, facture, fichier transmis sur le portail, données de consommation mensuelle, certificat concernant le comptage, etc. déjà transmis.

Prix de la prestation

13,04€^{HT}15,65€^{TTC}

Autres données : Sur devis

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur ou un client ayant conclu un CLD

DESCRIPTION

Déplacement à la demande du fournisseur pour vérifier les éléments demandés (ex : présence du client).

Prix de la prestation

90,2€^{HT}108,24€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur ou un client ayant conclu un CLD

DESCRIPTION

Déplacement d'un agent assermenté pour constater une fraude avérée et établir un Procès-verbal. Les frais de remise en état et/ou remplacement des appareils endommagés, la main d'œuvre associée et les redressements de facturation sont facturés par ailleurs.

Prix de la prestation

579,77€^{HT}695,72€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

A l'initiative de GreenAlp

233 – Rendez – vous pour étude technique nouveau raccordement ou modification d'un raccordement existant

DESCRIPTION

A la demande du client ou de son fournisseur : première étude gratuite, deuxième étude payante

Prix de la prestation

Option tarifaire T1/T2

Sans déplacement 45,23€^{HT} 54,28€^{TTC}

Avec déplacement : 134,31€^{HT} 161,17€^{TTC}

Option tarifaire T3 268,59€^{HT} 322,31€^{TTC}

Option tarifaire T4/TP 353,41€^{HT} 424,09€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard :
5 jours ouvrés

Express :
2 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un client ou par un fournisseur pour le compte de son client

234 - Réalisation, modification, déplacement ou suppression de raccordement

DESCRIPTION

A la demande du client ou de son fournisseur, étude pour prestation demandée.

Prix de la prestation

Devis

Délai standard de réalisation

Standard : 28 jours

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un client ou par un fournisseur pour le compte de son client



**Prestations récurrentes ou Prestations non
facturées à l'acte**

**A destination des clients disposant d'une
fréquence de relevé semestrielle**

DESCRIPTION

Ces prestations concernent par exemple la mise en œuvre de compétences en matière de protection cathodique, détente et régulation.

Prix de la prestation	Devis
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur ou par un client ayant conclu un CLD

DESCRIPTION

Recherche de fuite par Véhicule de Surveillance Réseau, et recherche à pied pour les zones non accessibles par VSR.

Prix de la prestation	ND
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur ou par un client ayant conclu un CLD

DESCRIPTION

Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de la porte ainsi que le déplacement.

Prix de la prestation			
Déplacement	26,11 € ^{HT}	31,332	€ ^{TTC}
Fourniture matériel	80,93 € ^{HT}	97,116	€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation	Standard : 10 jours ouvrés		
Canaux d'accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur		

143 - Remplacement d’une porte de coffret de type S300

DESCRIPTION

Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de la porte ainsi que le déplacement.

Prix de la prestation			
Déplacement	26,11 € ^{HT}	31,332	€ ^{TTC}
Fourniture matériel	85,07 € ^{HT}	102,084	€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation	Standard : 10 jours ouvrés		
Canaux d’accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur		

153 - Remplacement d’une porte de coffret de type C500

DESCRIPTION

Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de la porte ainsi que le déplacement.

Prix de la prestation		ND
Délai standard de réalisation	Standard : 10 jours ouvrés	
Canaux d’accès à la prestation	Demandée à GreenAlp par un fournisseur	

DESCRIPTION

Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de la porte ainsi que le déplacement.

Prix de la prestation		ND
Délai standard de réalisation		Standard : 10 jours ouvrés
Canaux d'accès à la prestation		Demandée à GreenAlp par un fournisseur

DESCRIPTION

Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de la porte ainsi que le déplacement.

Prix de la prestation			
Déplacement	26,11 € ^{HT}	31,332	€ ^{TTC}
Fourniture matériel	87,72 € ^{HT}	105,264	€ ^{TTC}
Délai standard de réalisation		Standard : 10 jours ouvrés	
Canaux d'accès à la prestation		Demandée à GreenAlp par un fournisseur	

183 - Remplacement d'une porte de coffret de type CSC300

DESCRIPTION

Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de la porte ainsi que le déplacement.

Prix de la prestation		ND
Délai standard de réalisation		Standard : 10 jours ouvrés
Canaux d'accès à la prestation		Demandée à GreenAlp par un fournisseur

193 - Remplacement d'une armoire ou d'un poste de comptage/détente

DESCRIPTION

Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de l'armoire.

Prix de la prestation		Devis
Canaux d'accès à la prestation		Demandée à GreenAlp par un fournisseur

DESCRIPTION

Forfait prêt de compteur au client pour la période de contrôle métrologique du compteur d'origine lorsque le client final est propriétaire du compteur. Prix de location mensuelle.

Prix de la location				
L.C.10	Compteur volumétrique 16 m ³ /h	3,57 € ^{HT}	4,284€^{TTC}	
L.C.11	Compteur volumétrique 25 m ³ /h	4,92 € ^{HT}	5,904€^{TTC}	
L.C.12	Compteur volumétrique 40 m ³ /h	8,18 € ^{HT}	9,816 €^{TTC}	
L.C.13	Compteur volumétrique 65 m ³ /h	11,84 € ^{HT}	14,208	€ ^{TTC}
L.C.14	Compteur volumétrique 100 m ³ /h	13,66 € ^{HT}	16,392	€ ^{TTC}
L.C.15	Compteur à pistons rotatifs 25 m ³ /h	17,79 € ^{HT}	21,348	€ ^{TTC}
L.C.16	Compteur à pistons rotatifs 40 m ³ /h	21,12 € ^{HT}	25,344	€ ^{TTC}
L.C.17	Compteur à pistons rotatifs 65 m ³ /h	26,34 € ^{HT}	31,608	€ ^{TTC}
L.C.18	Compteur à pistons rotatifs 100 m ³ /h	26,34 € ^{HT}	31,608	€ ^{TTC}
L.C.19	Compteur à pistons rotatifs 160 m ³ /h	31,82 € ^{HT}	38,184	€ ^{TTC}
L.C.20	Compteur à pistons rotatifs 250 m ³ /h	43,34 € ^{HT}	52,008	€ ^{TTC}
L.C.21	Compteur à pistons rotatifs 400 m ³ /h	53,29 € ^{HT}	63,948	€ ^{TTC}
L.C.22	Compteur à turbine 65 m ³ /h	26,34 € ^{HT}	31,608	€ ^{TTC}
L.C.23	Compteur à turbine 100 m ³ /h	26,34 € ^{HT}	31,608	€ ^{TTC}
L.C.24	Compteur à turbine 160 m ³ /h	31,82 € ^{HT}	38,184	€ ^{TTC}
L.C.25	Compteur à turbine 250 m ³ /h	43,34 € ^{HT}	52,008	€ ^{TTC}
L.C.26	Compteur à turbine 400 m ³ /h	53,29 € ^{HT}	63,948	€ ^{TTC}
L.C.27	Compteur à turbine 650 m ³ /h	68,82 € ^{HT}	82,584	€ ^{TTC}
L.C.28	Compteur à turbine 1000 m ³ /h		ND	
L.C.29	Compteur à turbine 1600 m ³ /h		ND	

DESCRIPTION

Forfait pour la location des coffrets ou des armoires avec appareil de détente. Prix de location mensuelle.

Prix de la location			
L.D.10	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G10	6,43 € ^{HT}	7,716 € ^{TTC}
L.D.11	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G16	17,1 € ^{HT}	20,52 € ^{TTC}
L.D.12	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G25	18,86 € ^{HT}	22,632 € ^{TTC}
L.D.13	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G40	29,61 € ^{HT}	35,532 € ^{TTC}
L.D.14	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G65	33,15 € ^{HT}	39,78 € ^{TTC}
L.D.15	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G100	39,04 € ^{HT}	46,848 € ^{TTC}
L.D.16	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G160	59,15 € ^{HT}	70,98 € ^{TTC}
L.D.17	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G250	77,14 € ^{HT}	92,568 € ^{TTC}
L.D.18	DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G400	100,07 € ^{HT}	120,084 € ^{TTC}

DESCRIPTION

Lorsqu'un équipement de comptage appartenant au Client est indisponible (panne, VPe, contrôle en laboratoire...) et que le Client est dans l'incapacité de fournir un matériel de substitution, GreenAlp fait ses meilleurs efforts pour lui mettre à disposition un équipement de comptage provisoire équivalent à l'équipement normal.

En vue d'assurer la continuité du comptage, le Client est tenu d'accepter cette substitution lorsqu'elle est possible.

Le prix n'inclut ni la pose ni la dépose de l'équipement qui font l'objet de la prestation « Changement de compteur » ni les frais éventuels d'adaptation aux tubulures qui seront facturés en sus. Il est de forme binôme avec un terme fixe (incluant l'approvisionnement et l'enlèvement à la fin de la mise à disposition) et un terme variable fonction de la durée de mise à disposition.

Remarque : Tout mois de location commencé sera facturé (pas de calcul prorata temporis).

Prix de la location

Compteur (débit en m ³ /h)	Terme fixe		Terme variable / mois	
Compteur volumétrique 16 m ³ /h	17,84 € ^{HT}	21,408 €^{TTC}	3,57 € ^{HT}	4,284 €^{TTC}
Compteur volumétrique 25 m ³ /h	73,24 € ^{HT}	87,888 €^{TTC}	4,92 € ^{HT}	5,904 €^{TTC}
Compteur volumétrique 40 m ³ /h	88,7 € ^{HT}	106,44 €^{TTC}	8,18 € ^{HT}	9,816 €^{TTC}
Compteur volumétrique 65 m ³ /h	105,28 € ^{HT}	126,336 €^{TTC}	11,84 € ^{HT}	14,208 €^{TTC}
Compteur volumétrique 100 m ³ /h	135,9 € ^{HT}	126,336 €^{TTC}	13,66 € ^{HT}	16,392 €^{TTC}
Compteur à pistons rotatifs 25 m ³ /h	73,24 € ^{HT}	87,888 €^{TTC}	17,79 € ^{HT}	21,348 €^{TTC}
Compteur à pistons rotatifs 40 m ³ /h	88,7 € ^{HT}	106,44 €^{TTC}	21,12 € ^{HT}	25,344 €^{TTC}
Compteur à pistons rotatifs 65 m ³ /h	105,28 € ^{HT}	126,336 €^{TTC}	26,34 € ^{HT}	31,608 €^{TTC}
Compteur à pistons rotatifs 100 m ³ /h	135,9 € ^{HT}	163,08 €^{TTC}	26,34 € ^{HT}	31,608 €^{TTC}
Compteur à pistons rotatifs 160 m ³ /h	167,05 € ^{HT}	200,46 €^{TTC}	31,82 € ^{HT}	38,184 €^{TTC}
Compteur à pistons rotatifs 250 m ³ /h	191,49 € ^{HT}	229,788 €^{TTC}	43,34 € ^{HT}	52,008 €^{TTC}
Compteur à pistons rotatifs 400 m ³ /h	239,17 € ^{HT}	287,004 €^{TTC}	53,29 € ^{HT}	63,948 €^{TTC}
Compteur à turbine 65 m ³ /h	105,28 € ^{HT}	126,336 €^{TTC}	26,34 € ^{HT}	31,608 €^{TTC}
Compteur à turbine 100 m ³ /h	135,9 € ^{HT}	163,08 €^{TTC}	26,34 € ^{HT}	31,608 €^{TTC}
Compteur à turbine 160 m ³ /h	167,05 € ^{HT}	200,46 €^{TTC}	31,82 € ^{HT}	38,184 €^{TTC}
Compteur à turbine 250 m ³ /h	191,49 € ^{HT}	229,788 €^{TTC}	43,34 € ^{HT}	52,008 €^{TTC}
Compteur à turbine 400 m ³ /h	239,17 € ^{HT}	287,004 €^{TTC}	53,29 € ^{HT}	63,948 €^{TTC}
Compteur à turbine 650 m ³ /h	299,1 € ^{HT}	358,92 €^{TTC}	68,82 € ^{HT}	82,584 €^{TTC}
Compteur à turbine 1000 m ³ /h	332,37 € ^{HT}	398,844 €^{TTC}	ND	

Service de livraison non standard

313

DESCRIPTION

Ce service concerne les clients qui souhaitent bénéficier d'une pression relative de livraison supérieure à 1 bar sur le réseau.

Sous réserve de validation par une étude technique du réseau de desserte dans le secteur concerné.

Prix de la prestation

Consommation $\leq$

5GWh/an :

$140,68\text{€}^{\text{HT}} + k (2,16\text{€}^{\text{HT}} \times \text{quantité annuelle en MWh/an} + 1290,84\text{€}^{\text{HT}})$

$168,82\text{€}^{\text{TTC}} + k (2,59\text{€}^{\text{TTC}} \times \text{quantité annuelle en MWh/an} + 1549,01\text{€}^{\text{TTC}})$

Consommation $>$

5GWh/an :

$140,68\text{€}^{\text{HT}} + k (227,34\text{€}^{\text{HT}} \times \text{Capacité journalière d'acheminement souscrite en MWh/j} + 1290,84\text{€}^{\text{HT}})$

$168,82\text{€}^{\text{TTC}} + k (272,81\text{€}^{\text{TTC}} \times \text{Capacité journalière d'acheminement souscrite en MWh/j} + 1549,01\text{€}^{\text{TTC}})$

Les valeurs du coefficient k sont fonction du niveau de pression du réseau d'alimentation et de la pression demandée à fournir aux clients. Les valeurs les plus courantes sont les suivantes :

Réseau MPB ou PE 8 bar

Niveau de pression à la bride amont	1 à 1,8 bar	1,8 à 2,0 bar	2,0 à 2,2 bar	2,2 à 2,4 bar	2,4 à 2,6 bar	2,6 à 2,8 bar	2,8 à 3,0 bar	3,0 à 3,2 bar
Niveau de pression aval ⁵	300 mbar à 1,1 bar	1,1 à 1,3 bar	1,3 à 1,5 bar	1,5 à 1,7 bar	1,7 à 1,9 bar	1,9 à 2,1 bar	2,1 à 2,3 bar	2,3 à 2,5 bar
Coefficient k	0,10	0,14	0,19	0,24	0,32	0,40	0,52	0,68

Réseau MPC 16 bars

Niveau de pression à la bride amont ⁵	6,5 à 7,5 bar	7,5 à 8,5 bar	8,5 à 9,5 bar	9,5 à 10,5 bar	10,5 à 11,5 bar	11,5 à 12,5 bar	12,5 à 13,5 bar
Niveau de pression aval	4,5 à 5,5 bar	5,5 à 6,5 bar	6,5 à 7,5 bar	7,5 à 8,5 bar	8,5 à 9,5 bar	9,5 à 10,5 bar	10,5 à 11,5 bar
Coefficient k	0,04	0,08	0,14	0,22	0,32	0,46	0,68

Délai standard de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés pour le devis

Autres prestations – Clients à relevé semestriel

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp

413

5 Lorsque le Client a souscrit le Forfait Location pour la totalité du poste de livraison.

413 - Mise à disposition des données de comptage

DESCRIPTION

Cette prestation comprend la fourniture et l'installation, dans un coffret S22 placé contre le poste de livraison, d'une barrière à sécurité intrinsèque; la pose et le raccordement de la liaison filaire compteur / barrière. Fourniture, par le client, à l'emplacement du coffret S22, d'une alimentation électrique (230V - 3A) et de la liaison vers le système GTC.

Prix de la prestation

Devis

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

Autres prestations – Clients à relevé semestriel

423

423 - Modification de la fréquence de relève

DESCRIPTION

Passage d'une relève semestrielle à une relève mensuelle.

Le relevé du compteur est effectué par GreenAlp à une fréquence supérieure à la fréquence standard : fréquence mensuelle au lieu d'une fréquence standard semestrielle.

Prix de la prestation par mois

27,08 €^{HT}

32,49 €^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : Au plus tôt, 28 jours après la demande

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

Autres prestations – Clients à relevé non semestriel

513

513 - Mise à disposition des données de comptage

DESCRIPTION

Cette prestation comprend la fourniture et l'installation, dans un coffret S22 placé contre le poste de livraison, d'une barrière à sécurité intrinsèque ; la pose et le raccordement de la liaison filaire compteur / barrière. Fourniture, par le client, à l'emplacement du coffret S22, d'une alimentation électrique (230V - 3A) et de la liaison vers le système GTC

Prix de la prestation

Devis

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur ou un client ayant conclu un CLD

Autres prestations – Clients à relevé non semestriel

523

523 - Modification de la fréquence de relève

DESCRIPTION

Passage d'une relève mensuelle à une relève quotidienne selon la faisabilité technique.

Prix de la prestation par mois

32,50 €^{HT}

39,00 €^{TTC}

Délai standard de réalisation

Standard : Au plus tôt, 28 jours après la demande

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur ou un client ayant conclu un CLD

114 - Prise en main du gaz

DESCRIPTION

Cette prestation comprend une formation de base sur le gaz et les installations de livraison (règles de sécurité, risques, consignes d'intervention sur le poste de livraison...). Le contenu de la formation peut être adapté en fonction des attentes du client et du nombre de personnes concernées par la prestation.

Prix de la prestation	Devis
-----------------------	-------

124 - Entraînement des équipes de sécurité

DESCRIPTION

Formation adaptée à la demande (intervention gaz sur réseau école, exercice d'extinction de feu gaz...).

Prix de la prestation	Devis
-----------------------	-------